Direction Vie institutionnelle Service de l'Assemblée

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 18 décembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le dix huit décembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 12 décembre 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59 M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Pierre MERIAUX - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Patrice VOIR - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE de 02H00 à 04H06 Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 23H32 à 04H06 Mme Laëtitia LEMOINE donne pouvoir à Mme Mondane JACTAT de 03H15 à 04H06 Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 23H32 à 04H06 M. Fabien MALBET donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 19H03 à 22H05 Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à Mme Corinne BERNARD de 18H13 à 21H43 M. Claude COUTAZ donne pouvoir à Mme Suzanne DATHE de 03H40 à 04H06 Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 23H32 à 04H06 M. Raphaël MARGUET donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 18H13 à 04H06 M. Pierre MERIAUX donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 19H03 à 22H03 M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 18H13 à 22H13 M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à Mme Catherine RAKOSE de 19H03 à 20H30 Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU de 23H32 à 04H06 Mme Bernadette RICHARD-FINOT donne pouvoir à M. Guy TUSCHER de 03H45 à 04H06 Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H13 à 04H06 M. Paul BRON donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18H13 à 04H06 M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Jeanne JORDANOV de 19H03 à 21H16 M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 01H59 à 04H06 Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 02H22 à 04H06 M. Vincent BARBIER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H13 à 19H23 Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 23H32 à 04H06 M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Sylvie PELLAT-FINET de 23H32 à 04H06 Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 23H32 à 04H06

Secrétaire de séance : M. Sadok BOUZAIENE

Discours introductif de M. le Maire.

Monsieur le Maire rend hommage à Jean-François PARENT, Rose-Marie CUEVAS et Rosette CONTELLO, tous 3 récemment décédés.

Questions orales:

Question orale du CCI C portant sur le marché saisonnier de la place Docteur Girard. M. le Maire suspend la séance à 18h20 et donne la parole à M. NAMUR. Reprise de la séance à 18h23. Réponse de M. le Maire.

Question orale du groupe Ensemble à Gauche présentée par M. TUSCHER, portant sur l'étude de différentes hypothèses budgétaires. Réponse de M. le Maire.

Le Maire informe l'Assemblée sur le changement de l'appellation de 2 groupes politiques :

Les Républicains -UDI et Société Civile : Réussir Grenoble Le Front National : Rassemblement National

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 6 novembre 2017 a été adopté. Pour : 48 - Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

<u>DELIBERATION N° 1-(3400) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 23 mai 2016.</u>

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

DELIBERATION N° 2-(3525) - FINANCES - Budget primitif 2018 : Vote des taux

Intervention(s): M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. VOIR, M. TUSCHER, M. BREUIL, Mme COMPARAT, M. le Maire, M. CAZENAVE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de maintenir, pour 2018, les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation 21,52 %
- Taxe sur le foncier bâti 36,73 %

- Taxe sur le foncier non bâti 84,42 %

Délibération : Adoptée

Pour: 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble

à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION Nº 3-(2850) - FINANCES - Budget primitif 2018 - Budget principal

Intervention(s): M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. VOIR, M. TUSCHER, M. BREUIL, Mme COMPARAT, M. le Maire, M. CAZENAVE

Un amendement est déposé par M. VOIR, celui-ci est repoussé :

Pour : 10 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes + 2 Rassemblement National - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2018 du Budget Principal qui s'équilibre à hauteur de

272 115 675 € en section de fonctionnement 89 138 859 € en section d'investissement,

- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe Activités économiques d'un montant de 2 110 023, 55 €,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe Self Clemenceau d'un montant de 433 615 €,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe Locaux culturels d'un montant de 923 914 €,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget de la régie Lumière d'un montant de 2 215 809 €,

- de procéder à la constitution de provisions semi-budgétaire pour un montant de 800 000 €

Délibération: Adoptée

Pour: 40

Contre: 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble

à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION Nº 4-(2851) - FINANCES - Budget primitif 2018 - Budgets annexes

Intervention(s): M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. VOIR, M. TUSCHER, M. BREUIL, Mme COMPARAT, M. le Maire, M. CAZENAVE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Activités Economiques qui s'équilibre à hauteur de :
- 4 217 649,55 euros en section d'exploitation, pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 2 110 023,55 euros,
 - 2 774 697,00 euros en section d'investissement.
- d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Locaux Culturels qui s'équilibre à hauteur de :
- 1 079 851,00 euros en section d'exploitation, pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 923 914,00 euros,
 - 1 127 637,00 euros en section d'investissement.
- d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Self Clemenceau qui s'équilibre à hauteur de :
- 1 024 468,00 euros en section de fonctionnement, pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 433 615,00 euros,
 - 45 688,00 euros en section d'investissement.
- d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Cuisine Centrale qui s'équilibre à hauteur de :

6 748 006,00 euros en section de fonctionnement,

452 942,00 euros en section d'investissement.

- d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Mistral Eaux Claires qui s'équilibre à hauteur de :
 - 1 908 946,84 euros en section de fonctionnement,
 - 1 500 635,84 euros en section d'investissement.

- d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Teisseire Jeux Olympiques qui s'équilibre à hauteur de :
 - 1 049 765,46 euros en section de fonctionnement,
 - 1 047 665,46 euros en section d'investissement.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre: 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble

à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 5-(2852) - FINANCES - Budget primitif 2018 - Régie Lumière

Intervention(s): M. CONFESSON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2018 ainsi que la maquette budgétaire de la Régie Lumière qui s'équilibre à :
 - 2 313 269 euros en section de fonctionnement,
 - 2 327 205 euros en section d'investissement.
- dire que ce budget est financé notamment par une subvention maximale du budget principal de la Ville d'un montant de 2 215 809 euros.

Délibération: Adoptée

Pour: 40

Contre: 7 Réussir Grenoble

Abstention(s): 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche + 2

Rassemblement National.

DELIBERATION Nº 6-(3599) - FINANCES - Autorisations de programmes: modifications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les modifications des Autorisations de Programmes (AP), conformément aux échéanciers figurant dans la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour: 40

Contre: 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble

à Gauche + 2 Rassemblement National.

<u>**DELIBERATION N° 7-(3760) - URBANISME AMENAGEMENT - A480 - Avis Ville de Grenoble - Suivi réserves et recommandations suite à la réponse des maitres d'ouvrages - Enquête publique.</u></u>**

Intervention(s): M. FRISTOT, Mme PELLAT-FINET, M.TUSCHER, M. BREUIL, M. WIART, Mme YASSIA, M. CHASTAGNER, Mme SALAT, M. le Maire, M. CAZENAVE

Un amendement est déposé par M. CAZENAVE, celui-ci est repoussé:
Pour : 7 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes +
2 Ensemble à Gauche - Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès +
2 Rassemblement National.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se féliciter de la cohérence des avis des différentes collectivités territoriales et de l'autorité environnementale, notamment s'agissant des observations, réserves et recommandations formulées sur le projet de l'A480;
- de prendre acte des engagements complémentaires pris par le Préfet de l'Isère et les maîtres d'ouvrage en réponse aux réserves et recommandations émises par le Conseil municipal mais regretter qu'aucune modification n'ait été apportée au dossier d'enquête publique et regretter que l'ensemble des améliorations du projet proposées ne soient pour le moment que des « engagements » des maîtres d'ouvrages;
- de réaffirmer l'insuffisance des éléments de réponse apportés s'agissant de la prise en considération pleine et entière de la problématique de la digue du Drac et du risque inondation. Celle-ci n'apparaît pas, dans l'attente de l'approfondissement des études, garantie à juste proportion de son importance pour la sécurité des populations. La Ville confirme donc que sa réserve sur le sujet n'est pas levée et que, en l'état, qu'elle se prononce de manière défavorable sur ce point spécifique;
- d'accuser bonne réception des éléments de réponse apportés s'agissant de la garantie de la pérennité du « verrou » nord qui demeure néanmoins, au-delà de mesures juridiques, à conforter au travers de mesures physiques. Une fois cette assurance obtenue cette réserve sera levée;
- d' indiquer que la réserve émise sur la compacité de l'échangeur Catane sera levée une fois la convention de protection des populations susmentionnée signée par les parties;
- de prendre acte des surfaces foncières impactées par le projet mais de maintenir sa demande de précisions concernant la superposition des domanialités publiques s'agissant de l'élargissement du domaine public autoroutier. Une fois ces éléments reçus et à condition qu'ils ne relèvent pas d'élargissement non identifiés ni de nuisances supplémentaires pour les populations, cette réserve sera levée ;

- de regretter le lancement tardif de l'étude d'impact quant aux bénéfices d'une vitesse maximale autorisée à 70 km/h sur la section comprise entre les diffuseurs du Vercors et Louise Michel dont les conclusions ne sont, à ce jour, pas disponibles afin d'éclairer le public et les débats dans le cadre de l'enquête publique, notamment s'agissant des questions de nuisances sonores, de pollution, de sécurité routière, de transport de matière dangereuse ;
- de soutenir le travail partenarial proposé par la société AREA en vue de l'expérimentation d'une voie réservée aux véhicules à occupation multiple sur la section de l'A48 comprise entre les communes de Voreppe et Saint Egrève, de souhaiter que ce dispositif soit rapidement mis en œuvre et accompagné d'expérimentations visant également à réduire la part de l'autosolisme sur les axes A480-A51 et A41;
- de maintenir l'intégralité des recommandations susmentionnées concernant l'indemnisation du SMTC, la priorisation de la reprise du diffuseur du Vercors, l'approfondissement du parti d'aménagement global en termes d'insertion environnementale et urbaine s'agissant du réaménagement de l'A480 avec l'objectif d'une qualité identique au parti d'aménagement global s'agissant du réaménagement de l'échangeur du Rondeau, le prolongement de la promenade piétonne le long du Drac en direction du sud jusqu'au pont de Catane, et la mise en œuvre des mesures de compensation environnementale au plus proche du périmètre du projet;
- de solliciter de la Commission d'enquête que les engagements complémentaires susmentionnés soient pleinement pris en considération dans le cadre de l'avis qu'elle aura à formuler afin de garantir leur réalisation;
- d'exprimer donc un avis favorable sur le dossier du Rondeau, réservé sur le dossier A480 dans son ensemble et défavorable sur le point spécifique de la prise en compte du risque inondation par le projet;
- d'autoriser Monsieur le Maire à porter la présente délibération à la connaissance de la Commission d'enquête en la déposant au registre d'enquête public situé à l'Hôtel de Ville de Grenoble.

Délibération: Adoptée

Pour : 40

Contre: 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

Abstention(s): 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

<u>DELIBERATION N° 8-(3531) -</u> URBANISME AMENAGEMENT - Projet Esplanade : définition du plan guide de réaménagement du quartier de l'Esplanade : bilan de la concertation

Intervention(s): M. FRISTOT, M. BACK, Mme LHEUREUX, Mme AGOBIAN, M. TUSCHER, M. CAZENAVE, M. BREUIL, M. CLOUAIRE, M. SAFAR, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter le bilan de concertation portant sur la définition du plan guide de réaménagement du quartier de l'Esplanade, tel qu'annexé à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour: 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

<u>**DELIBERATION N° 9-(3532) - URBANISME AMENAGEMENT - Projet Esplanade : définition du plan guide de réaménagement du quartier de l'Esplanade : approbation du plan guide de réaménagement.</u></u>**

Intervention(s): M. FRISTOT, M. BACK, Mme LHEUREUX, Mme AGOBIAN, M. TUSCHER, M. CAZENAVE, M. BREUIL, M. CLOUAIRE, M. SAFAR, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le plan guide de réaménagement ci-annexé.

Délibération : Adoptée

Pour: 40

Contre: 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble

à Gauche + 2 Rassemblement National.

<u>DELIBERATION N° 10-(3533) -</u> URBANISME AMENAGEMENT - Convention de comaîtrise d'ouvrage entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes-Métropole pour la mise en œuvre du projet d'aménagement de la Grande Esplanade et du boulevard de l'Esplanade.

Intervention(s): M. FRISTOT, M. BACK, Mme LHEUREUX, Mme AGOBIAN, M. TUSCHER, M. CAZENAVE, M. BREUIL, M. CLOUAIRE, M. SAFAR, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe d'une co-maitrise d'ouvrage ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole pour la réaménagement de la Grande Esplanade et du Boulevard de l'Esplanade et de désigner la ville de Grenoble comme maître d'ouvrage unique de l'opération;
- d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Délibération : Adoptée

Pour: 40

Contre: 7 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble

à Gauche + 2 Rassemblement National.

Abstention(s): 1 Rassemblement de Gauche et de Progrès (Mme SALAT).

<u>**DELIBERATION N° 11-(3534) - URBANISME AMENAGEMENT - Esplanade - Convention de Mandat entre la ville de Grenoble et la SPL SAGES pour la mise en œuvre du projet d'aménagement de la Grande Esplanade et du boulevard de l'Esplanade.</u></u>**

Intervention(s): M. FRISTOT, M. BACK, Mme LHEUREUX, Mme AGOBIAN, M. TUSCHER, M. CAZENAVE, M. BREUIL, M. CLOUAIRE, M. SAFAR, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- -de confier à la SPL SAGES la réalisation des aménagements susvisés et l'ensemble des missions nécessaires à cette réalisation, tel que décrit dans la convention de mandat annexée;
- -d'approuver la convention de mandat annexée à la présente délibération ;
- -d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention de mandat.

Délibération : Adoptée

Pour: 39

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (Mme TAVEL).

M. le Maire suspend la séance à 22h48 pour la pause repas. Reprise de la séance à 23h32.

<u>DELIBERATION N° 12-(3556) - URBANISME AMENAGEMENT - Projet de l'EHPAD</u> Flaubert à l'angle des rues Eugène Sue et Stalingrad - Désaffectation et déclassement du domaine public en vue d'échanges fonciers avec ACTIS.

Intervention(s): M. DE CEGLIE, Mme CAPDEPON, M. BREUIL, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater par anticipation la désaffectation du domaine public de l'emprise foncière précitée d'environ 2 373 m²,
- de prononcer le déclassement du domaine public de l'emprise foncière précitée d'environ 2 373 m²,
- de procéder à un échange de tènements avec ACTIS selon les modalités ci-après décrites : ACTIS cède à la Ville une emprise de 470 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section EL n°46 et la Ville cède à ACTIS une emprise foncière de 2 373 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section EL n°47,
- dire que cet échange sera sans soulte,
- d'autoriser ACTIS à réaliser toutes les études et à déposer toutes les autorisations d'occupation du droit des sols nécessaires à l'opération immobilière objet des présentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération et notamment à signer l'acte d'échange.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>VŒU Nº 92-(3910) - VŒU - relatif à l'hébergement d'urgence - contre la chasse aux étrangers.</u>

Intervention(s): M. COUTAZ, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Le conseil municipal de Grenoble, réuni le 18 décembre 2017, demande à l'État :

- de respecter les principes de l'inconditionnalité de l'accueil et de la continuité de la prise en charge de toute personne en situation de détresse.
- d'ouvrir les places d'hébergement d'urgence supplémentaires qui font défaut localement et nationalement et de renforcer son dispositif national d'accueil.
- de ne pas imposer aux personnes en charge du travail social dans ces lieux d'accueil de collaborer à la police des étrangers.

Voeu : Adopté. Pour : 50

Contre: 2 Rassemblement National

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.

VOEU Nº 93-(3912) - VOEU - relatif à la libération de Salah Hamouri.

Intervention(s): M. VOIR, M. MACRET

Le conseil municipal de Grenoble, réuni le 18 décembre 2017, demande au Président de la République et au gouvernement Français d'agir avec conviction et détermination pour protéger et obtenir la libération de notre concitoyen Salah Hamouri.

Voeu : Adopté à l'unanimité.

Pour: 45

Ne prennent pas part au vote : 7 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir

Grenoble.

<u>DELIBERATION N° 13-(3523) - URBANISME AMENAGEMENT - Organisation de la deuxième édition de la Biennale des villes en transition</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'organisation de la Biennale des villes en transition en mars 2019;
- d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher des partenaires financeurs et médias pour la manifestation.

Délibération: Adoptée

Pour: 48

Contre: 7 Réussir Grenoble

Abstention(s): 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

<u>DELIBERATION N° 14-(3571) - URBANISME AMENAGEMENT - Approbation de la convention cadre n°2 de partenariat foncier pour l'aménagement de la Presqu'ile de Grenoble.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à approuver la convention cadre n°2 de partenariat foncier pour l'aménagement de la Presqu'île de Grenoble ainsi que tous les documents relatifs à ce projet :
- d'autoriser le Maire à signer la convention cadre n°2 de partenariat foncier ainsi que tous les documents relatifs à ce projet.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s): 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 15-(1921) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Bouchayer Viallet - Validation de la charge foncière dans le cadre de la cession du lot F2 par la SEM InnoVIa.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la cession par la SEM InnoVia du lot F2 de la ZAC Bouchayer-Viallet à la société Urbiparc en vue de la construction d'un immeuble de bureaux d'environ 3 000 m² de surface de plancher, avec une charge foncière de 200 € HT le m² de surface de plancher.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s): 2 Rassemblement National.

<u>**DELIBERATION Nº 16-(3572) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cessions, acquisitions et gestion de biens divers.</u></u>**

Intervention(s): M. TUSCHER, M. FRISTOT, Mme TAVEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder à Madame Florence JOUVE et Monsieur Jean Luc BAUER le local situé 2 rue Hauquelin, lot 51 et 52, parcelle en BW37 pour un montant de 122 000€ conformément aux clauses et conditions de la notice 1 ci-annexée ;
- d'approuver la convention de mise à disposition de l'amphithéâtre et de la salle de réunion Taillefer, situés dans le bâtiment de la maison du tourisme au profit de l'Office du Tourisme métropolitain conformément aux clauses et conditions de la notice 2 ciannexée;
- -d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.

Délibération : Adoptée

Pour: 48

Abstention(s): 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

<u>DELIBERATION N° 17-(3546) -</u> ENERGIE - Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné : Cessions, acquisitions et gestion de réserves foncières en portage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné de procéder à la division en volumes immobiliers de l'immeuble de la Bifurk, 4 rue Gustave Flaubert;
- d'autoriser l'EPFL-D a conférer des droits réels à la CCIAG sur le volume créé en toiture par le biais d'un bail à construction, pour la mise en œuvre et l'exploitation d'une centrale solaire thermique;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire, notamment la convention d'opération portant sur la ZAC Flaubert dont fait partie la Bifurk.

Délibération : Adoptée

Pour: 49

Abstention(s): 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes

(Mme GARNIER).

DELIBERATION N° 18-(3418) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Résiliation du bail emphytéotique consenti avec ACTIS portant sur les lots n° 2, 4 et 6 de l'ensemble immobilier situé 8 rue Pierre Duclot.

Intervention(s): Mme CADOUX, M. DENOYELLE, Mme CAPDEPON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de résilier le bail emphytéotique consenti à ACTIS en 1974 sur les lots n° 2, 4 et 6 de l'ensemble immobilier situé 8 rue Pierre Duclot, cadastré section BT n°52;
- d'indemniser ACTIS à hauteur de la somme de 135 230 € pour cette résiliation anticipée ;
- d'accepter de prendre possession du bien au 1er janvier 2018 et d'en assurer la gestion et la sécurité ;
- de dire que tous les frais liés à cette opération seront pris en charge par la Ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à cette affaire.

Délibération : Adoptée

Pour: 48

Abstention(s): 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National. <u>DELIBERATION N° 19-(3553) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de mise à disposition de locaux sis 72 avenue Léon Blum au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Grenoble.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée

Pour: 50

Abstention(s): 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

<u>DELIBERATION N° 20-(3083) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de gestion des locaux de la ville de Grenoble et de Grenoble Alpes Métropole pour l'hébergement de services communs</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de gestion des locaux ci-annexée
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

Délibération : Adoptée

Pour: 50

Abstention(s): 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 21-(3601) - ADMINISTRATION GENERALE - Contrat de quasirégie entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale relatif à l'entretien, à la maintenance et aux travaux dans les bâtiments et abords du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du contrat de quasi-régie entre la ville de Grenoble et le Centre

Communal d'Action Sociale relatif à l'entretien, à la maintenance et aux travaux dans les bâtiments et abords du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Grenoble ; - d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat de quasi-régie, joint en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour: 49

Abstention(s): 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Rassemblement National.

<u>DELIBERATION N° 22-(3090) - TRAVAUX - Fonds de concours Ville sur opérations diffuses de Grenoble-Alpes Métropole - rues de New-York, Marbeuf, Gabriel Péri</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modalités de participation par fonds de concours précédemment décrites ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention financière correspondante avec Grenoble-Alpes Métropole.

Délibération: Adoptée

Pour: 50

Abstention(s): 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

<u>DELIBERATION N° 23-(3569) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition de locaux par la ville à l'association " Le Foyer étudiant - Résidence internationale"</u>

Intervention(s): M. TUSCHER, Mme TAVEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition telle que jointe en annexe.

Délibération: Adoptée

Pour: 42

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès

Abstention(s): 7 Réussir Grenoble

Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION Nº 24-(3570) - FINANCES - Facturation des dépenses de fluides générées par l'occupation du Palais de l'Université par l'Université Grenoble-Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à facturer à l'Université Grenoble Alpes un montant de 19 178,67 € TTC correspondant aux dépenses de fluides générées par l'occupation d'une partie du Palais de l'Université par l'Institut Universitaire de Technologie de Gestion des Entreprises et Administrations pour l'ensemble de l'année 2016.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s): 2 Rassemblement National

Ne prend pas part au vote: 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes

(Mme COMPARAT).

DELIBERATION N° 25-(3762) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Ouvertures dominicales au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser, dans la limite de cinq dérogations au principe du repos dominical :

l'ouverture des commerces grenoblois les dimanches 9, 16 et 23 décembre 2018, l'ouverture des commerces grenoblois (périmètres définis) lors des braderies, en fonction des sollicitations des Unions commerciales qui les organisent.(dates prévisionnelles 2018 : dimanches 25 mars, 20 mai, 17 juin, 9 septembre, 7 octobre et 14 octobre).

L'ouverture des concessionnaires automobiles les dimanches 21 janvier, 18 mars, 17 juin, 16 septembre et 14 octobre 2018 selon les propositions du CNPA.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s): 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION Nº 91-(3903) - ANIMATION - Prolongation du Marché de Noël - du 25

novembre au 31 décembre 2017 – convention d'occupation du domaine public Place Victor Hugo.

Intervention(s): M. BERTRAND, Mme PELLAT-FINET, M. le MAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les nouvelles conditions tarifaires relatives à la prolongation du marché de Noël sur la place Victor Hugo.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public liant les commerçants souhaitant poursuivre leur activité pendant la semaine du 25 au 31 décembre 2017 à la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 26-(3536) - CONSEIL MUNICIPAL - Règlement intérieur du conseil municipal - Modifications</u>

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. TUSCHER, M. le Maire, Mme AGOBIAN, Mme TAVEL, Mme COMPARAT, M. CAZENAVE, M. SAFAR

M. le Maire suspend la séance à 1H18, à la demande de M. CHAMUSSY. Reprise de la séance à 1H22.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire, Mme RICHARD-FINOT, M. TUSCHER, M. BREUIL, Mme TAVEL, Mme COMPARAT, M. CLOUAIRE.

M. le Maire suspend la séance à 2H21, à la demande de M. CONFESSON. Reprise de la séance à 2H24.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire, Mme RICHARD-FINOT, M. TUSCHER, Mme TAVEL, M. CAZENAVE

Un amendement n°1 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé : Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°2 est déposé par le groupe Réussir Grenoble est fusionné avec l'amendement n°20 déposé par Mme BOUKAALA, celui-ci est repoussé : Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°3 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé : Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°4 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé : Pour : 9 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes – Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°5 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé : Pour : 9 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes – Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°6 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé : Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°7 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé : Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°8 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé : Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°9 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé : Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°10 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé : Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°11 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé : Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°12 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé : Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°13 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est retiré.

Un amendement n°14 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est adopté : Pour : 56 - Contre : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (M. BACK) - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°15 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci adopté à l'unanimité :

Pour: 57 - Ne prennent pas part au vote: 2 Rassemblement National.

Un amendement n°16 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé :

Pour: 15 - Contre: 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes -

Abstention(s): 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote: 2 Rassemblement National.

Deux amendements n°17 et n°18 sont déposés par Mme BOUKAALA, ceux-ci sont repoussés :

Pour: 17 - Contre: 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote: 2 Rassemblement National.

Un amendement n°19 est déposé par Mme BOUKAALA, celui-ci est repoussé : Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°1 est présenté oralement par le groupe Ensemble à Gauche, celui-ci est repoussé :

Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°2 est présenté oralement par le groupe Ensemble à Gauche, celui-ci est repoussé :

Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°3 est présenté oralement par le groupe Ensemble à Gauche, celui-ci est repoussé :

Pour: 17 - Contre: 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote: 2 Rassemblement National.

Un amendement n°4 est présenté oralement par le groupe Ensemble à Gauche, celui-ci est repoussé :

Pour: 17 - Contre: 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote: 2 Rassemblement National.

Un amendement n°5 est présenté oralement par le groupe Ensemble à Gauche, celui-ci est repoussé :

Pour: 17 - Contre: 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote: 2 Rassemblement National.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le règlement intérieur tel que joint en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble

à Gauche.

Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

<u>DELIBERATION N° 27-(3563) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Constitution du Comité de</u> Sélection de l'appel à projets Gren' de projets

Intervention(s): M. TUSCHER, M. CHAMUSSY, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'élection au scrutin à la proportionnelle au plus fort reste des six membres du comité de sélections issus du conseil municipal
- 3 listes sont présentées :
- Liste « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » :

Mme Maud TAVEL
M. Antoine BACK
Mme Marie-Madeleine BOUILLON
M. Georges BURBA
M. Emmanuel CARROZ
Mme Catherine RAKOSE

- Liste « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » :
- -Mme Anouche AGOBIAN
- Liste « Réussir Grenoble » :
- Mme Bernadette CADOUX

Il est procédé au scrutin public.

- Nombre de votants : 59
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 4 (2 Rassemblement National + 2 Ensemble à Gauche)
- Suffrages exprimés: 55

Les listes ont obtenu les suffrages suivants :

- Liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes : 40 voix (Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes)
- Liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès : 8 voix (Rassemblement de la Gauche et de Progrès)
- Liste Réussir Grenoble : 7 voix (Réussir Grenoble)

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :

- La liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes obtient 4 sièges.
- La liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès obtient 1 siège.
- La liste Réussir Grenoble obtient 1 siège.

Ainsi, sont élus au comité de sélection :

- Mme Maud TAVEL
- M. Antoine BACK
- Mme Marie-Madeleine BOUILLON
- M. Georges BURBA
- Mme Anouche AGOBIAN
- Mme Bernadette CADOUX

Délibération : Adoptée

Pour : 54

Contre: 2 Ensemble à Gauche

Abstention(s): 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (Mme

JULLIAN).

Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 28-(3737) - PERSONNEL MUNICIPAL - Déploiement du télétravail

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De déployer le télétravail à l'ensemble des services de la Ville en 2018 et d'adopter le règlement sur le télétravail joint en annexe

Délibération : Adoptée

Pour: 50

Contre: 2 Ensemble à Gauche

Abstention(s): 7 Réussir Grenoble

<u>DELIBERATION N° 29-(3484)</u> - PERSONNEL MUNICIPAL - Autorisation de verser des aides aux agents de la Ville de Grenoble ayant fait l'avance de frais pour des équipements spécifiques (semelles orthopédiques).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement d'aides financières aux agents qui ont fait l'acquisition d'équipements spécifiques (semelles orthopédiques).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 30-(3516) - PERSONNEL MUNICIPAL - Demandes de protection fonctionnelle</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre en œuvre la protection fonctionnelle sollicitée par l'agent et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour les faits suivants :
- faits du 26/06/2017 pour menaces
- faits du 27/09/2017 pour injures et menaces
- faits du 14/10/2017 pour violences
- faits du 31/10/2017 pour menaces et violences
- faits du 31/10/2017 pour menaces et violences

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION Nº 31-(3437) - PERSONNEL MUNICIPAL - Recensement de la population : campagne / collecte 2018. Rémunération des recenseurs.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter pour la rémunération des agents recenseurs les tarifs suivants :
- . 1,20 euros net par feuille de logement
- . 1,50 euros net par bulletin individuel

- d'attribuer, d'une part, un forfait de 180 euros net pour rémunérer, au terme de la mission, la qualité du travail rendu et, d'autre part, une prime « internet » de 100 € net si le nombre de réponses en ligne est supérieur à 65%, selon les modalités ci-dessus ;

- d'attribuer 50 euros net pour rémunérer la participation aux séances de formation des agents figurant sur la liste complémentaire selon les modalités ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>**DELIBERATION N° 32-(3392) - PERSONNEL MUNICIPAL - Créations et transformations de postes et précisions sur un emploi.</u></u>**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les créations et transformations de postes figurant dans les tableaux ciannexés.

- d'ouvrir un poste d'attaché territorial, chef de projets Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) au recrutement d'agents contractuels.

Délibération : Adoptée

Pour: 42

Abstention(s): 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

<u>DELIBERATION N° 33-(3391) -</u> PERSONNEL MUNICIPAL - Renouvellement de la convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de l'Association MJC Abbaye.

- Le conseil municipal prend acte de la mise à disposition partielle à titre onéreux de Monsieur Pascal DOBIAS auprès de l'Association des MJC Abbaye, à hauteur de 33% de son temps de travail, à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an.

<u>DELIBERATION Nº 34-(3769) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des elu-e-s</u>

Un amendement est déposé par Mme TAVEL, celui-ci est adopté à l'unanimité :

Pour : 40 – Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à gauche + 2 Rassemblement National.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Commission France Urbaine

- le 31 octobre 2017 à Paris - V. FRISTOT

Conseil d'Administration du réseau francophone Villes amies des ainés

- le 14 novembre 2017 à Paris - K. CAPDEPON

Table ronde sur les relations monnaies locales

- le 18 novembre 2017 à Lyon - A.S. OLMOS

Congrès des maires de France

- du 21 au 24 novembre 2017 à Paris - E. PIOLLE

Séminaire MRIE (Mission Régionale Rhône Alpes d'Information pour l'exclusion)

- le 21 novembre 2017 à Lyon - B. MACRET

Journée environnement montagne

- le 23 novembre 2017 à Chambéry - P. MERIAUX

Commission régionale du patrimoine et de l'architecture

- le 23 novembre 2017 à Lyon - M. JULLIAN

Concours international de musique classique « Kaunas Sonorum »

- du 28 novembre au 1er décembre 2017 à Kaunas (Lituanie) - P. CLOUAIRE

Conseil d'administration du CNCCL + Conférence dialogue de Labrouste

- du 28 novembre au 2 décembre 2017 à Paris – M. JULLIAN

Commission sécurité de France Urbaine

- le 29 novembre 2017 à Paris - E. MARTIN

Réunion du Conseil d'administration du réseau français des villes-santé

- les 29 et 30 novembre 2017 à Paris - M. JACTAT

Colloque sur les personnes âgées migrantes

- le 30 novembre 2017 à Lyon - K. CAPDEPON

Congrès Connect Fleet – Automobile et entreprise

- les 30 novembre et 1er décembre 2017 à Deauville - J. WIART

Conférence recherche sur le vieillissement en France

- du 1^{er} au 5 décembre 2017 à Paris - K. CAPDEPON

Colloque de l'Union française de l'Electricité

- le 5 décembre 2017 à Paris - V. FRISTOT

Forum des Interconnectés

- les 6 et 7 décembre 2017 à Lyon - L. COMPARAT

Salon de l'immobilier SIMI

- le 7 décembre 2017 à Paris - E. PIOLLE

Rassemblement annuel des guides

- le 7 décembre 2017 à Tignes Val Claret - P. MERIAUX

Conseil d'administration et Assemblée générale de Resacoop

- le 13 décembre 2017 à Lyon - B. MACRET

Rencontres élus intégration - France Urbaine

- Le 14 décembre 2017 à Paris - B. MACRET

5èmes rencontres du réseau francophone des villes amies des ainés

- le 15 décembre 2017 à Paris - K. CAPDEPON

RDV avec M. Nicolas Hulot, Ministre de la transition écologique et solidaire

- le 15 décembre 2017 à Paris - E. PIOLLE

Table ronde « Comment accueillir sur son territoire »

- Le 16 décembre 2017 à Briançon - B. MACRET

Conseil d'orientation et de surveillance du Crédit municipal de Lyon

- le 19 décembre 2017 à Lyon - C. RAKOSE

Réseau national des monnaies locales

- les 10 et 11 janvier 2018 à Paris - A.S. OLMOS

Open Data France

- les 24 et 25 janvier 2018 - L. COMPARAT

Lancement réseau européen « Territoires alimentation bio »

- les 24 et 25 janvier 2018 à Mouans-Sartoux - S. DJIDEL

Journée d'études « auto-censure et surveillance de masse, quels impacts pour les bibliothèques ? »

- le 29 janvier 2018 à Paris - L. COMPARAT

Assises européennes de la transition énergétique 2018

- les 30 et 31 janvier 2018 à Genève - V. FRISTOT

Remise des labels Territoires, villes et villages Internet - le 8 février 2018 à Paris – L. COMPARAT

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir

Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

<u>DELIBERATION N° 35-(187) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Avenants aux</u> conventions de services communs avec Grenoble-Alpes Métropole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants relatifs aux conventions de services communs
- « Accompagnement vers l'emploi », « Santé-sécurité-prévention », « Contrôle de gestion », « Aménagement de l'espace public », « Archives », « Documentation », « Reprographie » et « Systèmes d'informations » ;
- d'autoriser M. le Maire à signer lesdits avenants tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s): 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

<u>DELIBERATION N° 36-(3566) - FINANCES - Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 15 novembre 2017</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 15 novembre 2017,
- d'approuver la mise en œuvre de l'attribution de compensation d'investissement pour les dépenses d'investissement relatives aux contributions de la commune au SYMBHI calculées par la CLECT dans son rapport du 15 novembre 2017 et dont le montant s'élève à 692 594 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération, et notamment à signer toute pièce en la matière.

Délibération: Adoptée

Pour: 48

Abstention(s): 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 37-(3711) - FINANCES - Convention financière avec la Direction Départementale des Finances Publiques pour le transport de fonds des recettes en numéraire des horodateurs et des droits de place

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention jointe à la présente délibération entre la ville de Grenoble et la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère (DDFIP) relative à la prise en charge par cette dernière du coût des dessertes du transport de fonds des recettes en numéraire des horodateurs et des droits de place
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces documents et tous les documents afférents

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s): 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 38-(3346) - FINANCES - Affectation de subventions par anticipation-BP 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice: 2018

BUDGET: VILLE DE GRENOBLE

Article: 6574

(chapitre 65)

ACADEMIE GRENOBLOISE D'AIKIDO

Commission Ville émancipatrice

AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE

500,00

20 300,00 3 900,00

AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD)

ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE

11 300,00

ASPTT ATHLETISME	13 700,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS	2 300,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	4 800,00
AVIRON GRENOBLOIS	43 900,00
BILLARD CLUB GRENOBLOIS	1 100,00
BMX GRENOBLE (EX BICROSS CLUB DE GRENOBLE)	500,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	1 300,00
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL	500,00
CENTRE TAEKWONDO GRENOBLE	1 700,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	1 500,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	10 700,00
CLUB DE TIR GRENOBLOIS	500,00
DAUPHINE TAEKWONDO CLUB	400,00
DIABLES BLEUS DE GRENOBLE	500,00
DOJO GRENOBLOIS	6 500,00
ECHIQUIER GRENOBLOIS	3 900,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	44 700,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	17 600,00
GRENOBLE ALPES BADMINTON GAB 38	10 000,00
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK	2 600,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS (AGBS)	3 700,00
GRENOBLE BASKET 38	31 000,00
GRENOBLE CATALANS DOMENE RUGBY	4 300,00
GRENOBLE GYMNASTIQUE	31 500,00
GRENOBLE HANDISPORTS	5 000,00

GRENOBLE ISERE MÉTROPOLE PATINAGE (GIMP)	5 600,00
GRENOBLE KARATE ACADEMY	1 300,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	1 400,00
GRENOBLE NATATION	11 600,00
GRENOBLE OLYMPIQUE LUTTE	500,00
GRENOBLE SMH UNIVERSITE CLUB HAND/GSMHGUC HAND BALL	43 300,00
GRENOBLE VILLE GYM ET RANDO	400,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB (GVUC)	98 200,00
GUC ATHLETISME	24 100,00
GUC BANDO KICK BOXING	1 300,00
GUC COURSE D'ORIENTATION	500,00
GUC ESCRIME	3 400,00
GUC JUDO CLUB DE GRENOBLE	39 100,00
GUC RUGBY	7 800,00
GUC TENNIS	6 900,00
GUC TRIATHLON	600,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)-HCG	5 000,00
KARATE GRENOBLE HOCHE	500,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	4 900,00
LES MONKEY	1 500,00
MEN'S ROLLER DERBY 38 (MRD38)	500,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	3 200,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	11 500,00
NAUTIC CLUB ALP 38	17 500,00
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DU DAUPHINE GRENOBLE	900,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	7 900,00

ROLLER DERBY 38-THE CANNIBAL MARMOTS	1 300,00
SENTINELLE DES ALPES	7 800,00
SHIN-DO KARATE SHOTOKAN	500,00
SKI NAUTIQUE CLUB DU BOIS FRANCAIS (SNCBFG)	1 900,00
SOCIETE DE TIR DE GRENOBLE	2 500,00
TENNIS CLUB VILLENEUVE	1 300,00
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE (TTTMG)	5 700,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	9 300,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	7 000,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	10 600,00
YETI'S GRENOBLE ROLLER HOCKEY	2 400,00
BDL FORMATION	20 000,00
BRULEURS DE LOUPS ASS	132 112,00
FOOTBALL CLUB GRENOBLE RUGBY ASSOCIATION FCG	561 000,00
GRENOBLE FOOT 38 ASSOCIATION GF 38	170 000,00
GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38-SASP GMH 38	276 715,00
SASP GRENOBLE FOOT 38	322 000,00
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	47 500,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	35 000,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	95 860,00
LE PIED A COULISSE - LE PACIFIQUE/CDC	37 500,00
MIXLAB	190 000,00
MUSIQUES CREATIVES DU SUD	61 750,00
ADIIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	57 400,00
AHAEAT ME TEISSEIRE MALHERBES	183 076,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE/AFEV	15 000,00

	AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	125 889,00	
	CAP BERRIAT	207 354,00	
	CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	144 428,00	
	CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	292 976,00	
	CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	142 638,00	
	ENFANTINE	71 628,00	
	JEUNES ET NATURE ASS	58 500,00	
	LA CORDEE	126 228,00	
	LE PLATEAU	146 883,00	
	MAISON DES JEUX ASS	15 500,00	
	MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	123 873,00	
	ME BACHELARD	169 993,00	
	ME CLOS D'OR	101 898,00	
	ME PREMOL	197 663,00	
	MJC ALLOBROGES	166 469,00	
	MJC ANATOLE FRANCE	117 568,00	
	MJC EAUX CLAIRES	140 069,00	
	MJC LUCIE AUBRAC	144 403,00	
	MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	128 614,00	
	MJC MUTUALITE	106 435,00	
	MJC PARMENTIER	173 763,00	
	MJC PREMOL	112 522,00	
	UNIS-CITE RHONE ALPES/ANTENNE DE GRENOBLE	14 100,00	
Commission Ville solidaire et citoyenne			
	CHEZ POM FLORE ET ALEXANDRE	190 000,00	
	OHEET OWN LONG ET ALLAANDINE	190 000,00	

TOTAL ARTICLE 6 054 207.00

TOTAL BUDGET 6 054 207,00

Délibération : Adoptée

Pour: 42

Abstention(s): 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2

Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOUKAALA, M. CLOUAIRE, Mme GIROD DE L'AIN, Mme MARTIN, M. MERIAUX, Mme OLMOS, Mme BERNARD, M. DE CEGLIE, Mme YASSIA, M. BACK, Mme CADOUX, Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, Mme BOILEAU, M. MALBET.

<u>DELIBERATION N° 39-(3529) -</u> FINANCES - Remboursement du CCAS à la Ville de Grenoble des frais liés au service systèmes d'information en 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de percevoir la somme de 292 313 euros de la part du CCAS au titre des charges supportées par la Ville dans le cadre du service commun « systèmes d'informations » au titre de l'année 2017.

Délibération : Adoptée

Pour: 57

Abstention(s): 2 Rassemblement National.

<u>**DELIBERATION N° 40-(3603) - FINANCES - SAIEM Minatec Entreprises - cession des actions de la ville de Grenoble</u></u>**

Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, M. CAZENAVE, Mme SALAT

Un amendement n°1 est déposé par Mme OLMOS, celui-ci est adopté :

Pour : 51 - Contre : 7 Réussir Grenoble - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement de Gauche et de Progrès (Mme SALAT).

Un amendement n°2 est déposé par M. SAFAR, celui-ci est retiré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la cession à Grenoble-Alpes Métropole, ou à défaut à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la totalité des actions détenues par la ville de Grenoble au capital de la SEM Minatec Entreprises, soit 11.440 actions, au prix unitaire de 297 euros par action, soit un prix total de 3.397.680 euros.
- d'autoriser Madame Laurence Comparat, représentante de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SEM Minatec Entreprises et membre de la Commission à l'agrément, si Grenoble-Alpes Métropole ne souhaitait pas se porter acquéreur, à voter la cession de ces actions à la Région Auvergne-Rhône-Alpes au prix indiqué ci-dessus.

Délibération : Adoptée

Pour: 51

Contre: 7 Réussir Grenoble

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement de Gauche et de Progrès (Mme SALAT).

<u>DELIBERATION N° 41-(2519) -</u> SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML Grenoble Habitat - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur le rapport des représentants de la Ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Grenoble Habitat pour l'exercice 2016.

Délibération : Adoptée

Pour : 39

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès

Abstention(s): 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National. Ne prend pas part au vote: 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (Mme BOILEAU).

<u>DELIBERATION N° 42-(3420) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Société d'Economie Mixte Locale Gaz Electricité de Grenoble - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2016.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML GEG au titre de l'exercice 2016, en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour: 47

Abstention(s): 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National. Ne prend pas part au vote: 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (M. FRISTOT).

<u>DELIBERATION N° 43-(3548) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SEM INNOVIA - rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2016.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SEM InnoVia au titre de l'exercice 2016, en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Abstention(s): 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National. Ne prend pas part au vote: 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (Mme TAVEL).

<u>DELIBERATION N° 44-(3549) -</u> ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPL SAGES - rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPL SAGES au titre de l'exercice 2016, en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour: 39

Abstention(s): 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (Mme TAVEL).

<u>DELIBERATION N° 45-(3550)</u> - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPL Isère Aménagement - rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPL Isère Aménagement au titre de l'exercice 2016, en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour: 42

Abstention(s): 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble +

2 Rassemblement National.

<u>DELIBERATION N° 46-(3551) -</u> ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SEM Territoires 38 - rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SEM Territoires 38 au titre de l'exercice 2016, en application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s): 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 47-(3066) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - ACTIS - Rapport d'activité et compte financier 2016

- Le conseil municipal, en application de l'article R2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend acte du rapport d'activité et du compte financier de l'Office Public de l'Habitat ACTIS pour l'exercice 2016. <u>DELIBERATION N° 48-(2425) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Etablissement Public</u> de Coopération Culturelle (EPCC) Maison de la Culture de Grenoble - MC2 : Compte financier 2016.

- Le conseil municipal prend acte du compte financier 2016 de l'EPCC Maison de la Culture – MC2.

<u>DELIBERATION N° 49-(2424) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport et comptes annuels du délégataire du service public de la salle de musiques amplifiées « La belle électrique » sur le site Bouchayer-Viallet pour l'année 2016.</u>

- Le conseil municipal prend acte, en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, du rapport annuel du délégataire du service public de l'exploitation de la salle de musiques amplifiées « La belle électrique » sur le site Bouchayer-Viallet pour l'année 2016.

<u>DELIBERATION N° 50-(3593) - ANIMATION - Célébration par la Ville de Grenoble des</u> 50 ans des Jeux Olympiques d'hiver de Grenoble - Convention avec les partenaires médias et financiers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat, jointes en annexe, avec chacun des partenaires ;
- -d'autoriser M. le Maire à poursuivre les accords de partenariat et à signer les conventions s'y reportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 51-(3364) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de</u> moyens à passer entre la Ville de Grenoble et l'association Chez Pom Flore et Alexandre pour l'année 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et avec l'association Chez Pom, Flore et Alexandre ci-jointe,

- d'autoriser le versement à l'association Chez Pom Flore et Alexandre d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2018 d'un montant de 190 000 €.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s): 2 Rassemblement National.

<u>DELIBERATION N° 52-(3477) - ACTION SOCIALE - Avenant n°1 à la convention entre la Ville de Grenoble et le CCAS pour l'entretien et la maintenance des Maisons des Habitants et espaces personnes âgées</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de prestations entre la Ville de Grenoble et le CCAS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant tel que soumis en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée

Pour: 57

Abstention(s): 2 Rassemblement National.

<u>DELIBERATION N° 53-(3481) - ACTION SOCIALE - Tarification usagers et règlement intérieur des Jardins partagés.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération n° 37-340 du 19 décembre 2016, en tant qu'elle fixe la tarification de la mise à disposition du Jardin de Terre Neuve ;
- d'approuver la nouvelle tarification afférente à la mise à disposition du Jardin de Terre Neuve, laquelle est fixée à 15 euros annuels ;
- de dire que cette tarification s'appliquera à compter du 1er janvier 2018 ;
- de rappeler que les tarifications des autres jardins, telles que fixées par la délibération n° 37-340 du 19 décembre 2016, restent inchangées ;
- d'approuver le principe d'une facturation annuelle pour l'ensemble des jardins.

Délibération: Adoptée

Pour : 57

Abstention(s): 2 Rassemblement National.

<u>DELIBERATION N° 54-(3482) -</u> ACTION SOCIALE - Tarification usagers pour les activités proposées au sein des ludothèques des Maisons des habitants Le Patio et Bois d'Artas et adoption d'un règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'entériner le principe de gratuité pour les activités proposées au sein des ludothèques à compter du 1^{er} janvier 2018,
- d'approuver les termes du règlement intérieur tels que soumis en annexe à la délibération.

Délibération: Adoptée

Pour: 57

Abstention(s): 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 55-(3483) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, Lieu d'Accueil Enfants - Parents "Les Hirondelles"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée

Pour: 57

Abstention(s): 2 Rassemblement National.

<u>**DELIBERATION N° 56-(3535) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et la CARSAT pour le financement de l'action "les trophées de l'innovation"</u></u>**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de financement entre la CARSAT et la Ville de Grenoble,
- de percevoir les sommes suivantes de la CARSAT : 2000 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée

Pour: 57

Abstention(s): 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 57-(3507) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenants aux conventions passées avec le Syndicat des vétérinaires de l'Isère - Avenant n° 15 : Enlèvement et incinération des animaux morts sur la voie publique et avenant n° 10 : contrôle des chats errants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer :
- l'avenant n° 15 à la convention du 25 septembre 2000 définissant le contenu des actes confiés au Syndicat des vétérinaires de l'Isère pour l'enlèvement et l'incinération des animaux morts sur la voie publique (ci-annexé) et de rémunérer les prestations au prix forfaitaire de :

Incinération chien : 59.98 € Incinération chat : 35.35 €

Incinération d'animaux hors chats et chiens : 10.49 €

Frais de recherche animal tatoué : 7.48 €
Frais de recherche "tenue de fichier" : 7.48€

- l'avenant n° 10 à la convention du 31 janvier 2005 relative au contrôle des chats errants (ci-annexé) et fixant les prix forfaitaires suivants :

Castration d'un mâle, apposition d'un tatouage marquage de l'oreille gauche par un S et délivrance de carte au prix coûtant : 47.13 €

Ovariectomie d'une femelle, apposition d'un tatouage et délivrance de carte au prix coûtant : 78.09 € et marquage de l'oreille par un S.

 de dire que ces coûts sont applicables aux actes accomplis à compter du 1er janvier 2018.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 58-(3412) -</u> PATRIMOINE MUNICIPAL - Dénomination d'une salle du Patio au nom de Yves Centurioni

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la dénomination « Salle 1 - Yves Centurioni » à la salle 1 du Patio.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 59-(3410) - VOIES ET ESPACES PUBLICS - Dénomination de place</u>: Place aux escargots

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la dénomination d'une Place aux escargots dans le quartier Vigny-Musset.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 60-(2335) - SPORT - Mise à disposition des équipements sportifs</u> municipaux aux collèges, pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS). Adoption de la nouvelle convention-cadre entre le Département de l'Isère, les collèges de l'agglomération grenobloise et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération n° 64 du 07 novembre 2016 relative à l'utilisation des équipements sportifs et à la participation financière du Département de l'Isère ;
- d'approuver la nouvelle convention-cadre, jointe en annexe, à signer entre la ville de Grenoble, le Département de l'Isère et les collèges de l'agglomération grenobloise, relative à l'utilisation des équipements sportifs et à la participation financière du Département de l'Isère applicable à compter du 1^{er} janvier 2018;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION Nº 61-(3368) - SPORT - Conditions et tarifs de location des installations sportives municipales.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs de location des installations sportives municipales et les conditions d'exonérations (annexes 1, 2, 3 et 4) et de dire que ceux-ci sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2018;
- de dire que les tarifs d'occupation par les collèges publics et privés sous contrat et leurs modalités de révision (annexe 4) sont déterminés par le Département de l'Isère et la ville de Grenoble et sont applicables et révisés, chaque année, à compter du 1er janvier ;

- de dire que les tarifs d'occupation par les lycées (annexe 4) sont déterminés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la ville de Grenoble et sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2018;
- de dire que les délibérations n° 53-1945 du 26 juin 2017 et n° 25-2646 du 25 septembre 2017 sont abrogées à compter du 1^{er} janvier 2018.

Délibération : Adoptée

Pour: 42

Contre: 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National. Abstention(s): 8 Rassemblement de Gauche et de progrès.

<u>DELIBERATION N° 62-(3435) - SPORT - Conventions d'objectifs et de moyens pour missions d'intérêt général avec l'association et la société sportive du club Grenoble Foot 38 - Avenants financiers aux conventions avec l'association FC Grenoble Rugby et l'association et la société sportive du club Brûleurs de Loups de Grenoble.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ainsi que les avenants financiers avec les structures sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1);
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants correspondants annexés à la présente délibération ;
- de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions par anticipation sur crédits 2018 de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour: 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble

à Gauche.

Abstention(s): 2 Rassemblement National.

<u>**DELIBERATION**</u> N° 63-(3466) - SPORT - Avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1);
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants annexés à la présente délibération (annexe 2) ;
- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale « d'affectation de subventions par anticipation » de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour: 44

Contre: 7 Réussir Grenoble.

Abstention(s): 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

<u>**DELIBERATION Nº 64-(3472) - SPORT - Centre sportif Reyniès-Bayard, salle de musculation : convention d'occupation du domaine public avec l'association Haltérophile Club Grenoblois.</u></u>**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre fin d'un commun accord à la convention en vigueur entre la ville de Grenoble et l'association Haltérophile Club Grenoblois en date du 12 mars 1993 ;
- d'approuver les dispositions de la convention d'occupation ci-annexée à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association Haltérophile Club Grenoblois, laquelle permet à celle-ci d'occuper de façon permanente et exclusive la salle de musculation du Centre sportif Reyniès-Bayard en contrepartie du versement d'une redevance annuelle;
- de dire que cette convention est conclue pour cinq saisons sportives à compter de la saison 2017-2018 avec effet au 1^{er} janvier 2018 et qu'elle pourra être reconduite à terme par voie expresse ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Abstention(s): 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

<u>DELIBERATION Nº 65-(3411) - SPORT - Dénomination du stade du Clos d'Or : stade Paul Elkaim.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la dénomination du stade du Clos d'Or, Stade Paul Elkaim.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>**DELIBERATION**</u> N° 66-(3558) - JEUNESSE - Associations jeunesse: nouvelles conventions d'objectifs et de moyens pour la période 2018-2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions d'objectifs et de moyens des associations Jeunesse précitées pour la période 2018-2019-2020 (annexe 1), et notamment l'attribution des subventions 2018 mentionnées dans celles-ci ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ;
- -de dire que les montants des subventions proposées sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions par anticipation" de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée

Pour: 42

Abstention(s): 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2

Rassemblement National.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOUKAALA, M. CLOUAIRE, Mme GIROD DE L'AIN, Mme MARTIN, M. MERIAUX, Mme OLMOS, Mme BERNARD.

<u>DELIBERATION Nº 67-(3562) -</u> VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de subventions aux associations socioculturelles et à l'association ressource Jeunes et Nature pour l'année 2018.

Un amendement est déposé par Mme MARTIN, celui-ci est adopté : Pour : 50 - Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif joint en annexe 1 les avenants financiers correspondants (annexe 2);
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions par anticipation" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération: Adoptée

Pour: 42

Abstention(s): 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2

Rassemblement National.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE, Mme YASSIA, M. BACK, Mme CADOUX, Mme RAKOSE, Mme GIROD DE L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, M. CHASTAGNER, Mme BERNARD, Mme BOILEAU, M. MALBET.

<u>**DELIBERATION N° 68-(3559) - PARCOURS EDUCATIF - Convention d'objectifs et de moyens et convention de mise à disposition de locaux avec l'association Maison des Jeux pour l'année 2018 - Attribution de subventions 2018.</u></u>**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions d'objectifs et de moyens, et de mise à disposition de locaux, jointes en annexes 1 et 2 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ;
- de dire que le montant de la subvention de 15 500 euros est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions par anticipation " de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION Nº 69-(3561) - AFFAIRES SCOLAIRES - Affectation de locaux à usage scolaire et modifications de périmètres scolaires.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à affecter les locaux de l'école primaire Simone Lagrange à l'usage scolaire dès le 1er janvier 2018 ;
- de valider les modifications des périmètres scolaires des écoles Jean Jaurès maternelle, Jean Macé / Simone Lagrange primaires, Le Verderet primaire, Marie Reynoard maternelle et Christophe Turc élémentaire, comme indiqué en annexe 1, à compter du 1er Janvier 2018;
- de transférer les élèves de Jean Macé dans la nouvelle école Simone Lagrange à la rentrée des congés de Février 2018;
- de transférer les élèves de l'école maternelle Claude Bernard, en fonction de ce nouveau découpage scolaire, vers leurs nouvelles écoles de rattachement (Jean Jaurès et Simone Lagrange).

Délibération : Adoptée

Pour: 41

Abstention(s): 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (M. WIART)

<u>DELIBERATION N° 70-(3540)</u> - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Opération "Un bébé, un livre" 2018-2019 - Convention de partenariat avec les Editions de l'Elan vert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à offrir à chaque bébé grenoblois né dans l'année un exemplaire du livre de Lucie ALBON créé dans le cadre de l'opération « Un bébé, un livre » 2018-2019 ;
- d'approuver la convention de partenariat, jointe en annexe n° 1, avec les Editions de l'Elan vert pour la commande de l'ouvrage de Lucie ALBON créé dans le cadre de l'opération « Un bébé, un livre » 2018-2019 ;
- d'approuver le budget prévisionnel de l'opération joint en annexe n° 2;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

· DELIBERATION Nº 71-(3544) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Conventions de partenariat avec la SEMITAG et le Petit Bulletin en matière de communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des deux conventions de partenariat avec la SEMITAG et le Petit Bulletin en matière de communication, jointes en annexe;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée

Pour: 56

Abstention(s): 2 Rassemblement National.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes

(M. MONGABURU)

DELIBERATION Nº 72-(3584) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble et Conservatoire de Grenoble - Convention de partenariat avec le centre pénitentiaire de Grenoble - Varces, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Grenoble et la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans le cadre du développement des cultures pour les années scolaires 2017-2018 à 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec le centre pénitentiaire de Grenoble - Varces (maison d'arrêt, quartier de semi-liberté et quartier mineurs), le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Grenoble (SPIP) et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) dans le cadre du développement des cultures pour les années scolaires 2017-2018 à 2019-2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, jointe en annexe.

Délibération: Adoptée

Pour: 57

Abstention(s): 2 Rassemblement National.

DELIBERATION Nº 73-(3583) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -Convention d'organisation de l'exposition "Chanteuses et prêtres d'Amon à Thèbes" avec le Musée du Louvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'organisation de l'exposition « Chanteuses et prêtres d'Amon à Thèbes » avec le Musée du Louvre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 74-(3582)</u> - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de partenariat avec la Régie du Téléphérique de Grenoble Bastille dans le cadre d'une campagne de communication pour les expositions "Dezeuze" et "De Delacroix à Gauguin"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe avec la Régie du Téléphérique de Grenoble Bastille dans le cadre d'une campagne de communication ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée

Pour: 57

Abstention(s): 2 Rassemblement National.

<u>DELIBERATION N° 75-(3581) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - "Exposition Daniel Dezeuze - Une rétrospective" - Convention de mécénat avec l'entreprise Mediamax.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mécénat, ci-annexée, avec l'entreprise Mediamax ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s): 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 76-(3580) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de partenariat avec la Banque Populaire des Alpes pour la Nocturne des étudiants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention, jointe en annexe, à intervenir avec la Banque Populaire des Alpes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 77-(3704) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux au sein du musée avec l'association "Musée en musique" dans le cadre de la Folle Nuit Schumann-Brahms.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention (ci-annexée) de mise à disposition ponctuelle de la Grande Galerie, du Patio et de la Bibliothèque du musée avec l'association « Musée en Musique » dans le cadre de la Folle Nuit Schumann-Brahms ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION Nº 78-(2551) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Convention d'objectifs et avenant à la convention de mise à disposition de locaux avec l'association « les Amis du Muséum de Grenoble ».</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux avec l'association « les Amis du Muséum de Grenoble », joints en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 79-(3575)</u> - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention-cadre de partenariat pédagogique avec le Centre de Formation des Musiciens Intervenants de l'Université Lyon 2, relative à un stage diplômant pour deux étudiantes dans les écoles grenobloises pour l'année scolaire 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention-cadre de partenariat pédagogique avec le CFMI de l'Université Lyon 2 relative au stage de deux étudiantes dans les écoles grenobloises pour l'année scolaire 2017-2018;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 80-(3579) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention de partenariat avec le Centre de Développement Chorégraphique National le Pacifique pour les saisons 2017-2018 à 2019-2020 - Avenant à la convention de partenariat avec le Centre International des Musiques Nomades dans le cadre du festival « Détours de Babel » pour l'année 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec le Centre de Développement Chorégraphique National le Pacifique pour les saisons 2017-2018 à 2019-2020, jointe en annexe n°1;
- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat avec le Centre International des Musiques Nomades dans le cadre du festival « Détours de Babel » pour l'année 2017-2018 joint en annexe n°2;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les dits convention et avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 81-(3681) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention de partenariat avec l'association la Fabrique Opéra dans le cadre de la participation des classes du Conservatoire à l'opéra "Carmen" en mars et avril 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association la Fabrique Opéra pour la participation des classes du Conservatoire à l'opéra « Carmen » en mars et avril 2018 ; - d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION Nº 82-(3589) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de partenariat 2018-2020 avec l'association "Espace 600".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, liant l'Espace 600, la ville de Grenoble, le Département de l'Isère et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée de 3 ans (2018-2020);
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION Nº 83-(3588) -</u> AFFAIRES CULTURELLES - Convention-Cadre triennale 2018-2020 conclue avec l'Institut français pour le développement des échanges artistiques internationaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan de la convention précédente 2015-2017 joint en annexe 1 ;
- d'approuver les termes de la convention-cadre triennale 2018-2020 à intervenir avec l'Institut français pour le développement des échanges artistiques internationaux jointe en annexe n° 2 ;
- de désigner pour représenter la ville de Grenoble au jury ad'hoc :
 - Madame Corinne BERNARD, adjointe aux cultures ;
 - Monsieur Bernard MACRET, adjoint aux solidarités internationales ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre jointe en annexe 2 ;
- d'autoriser le versement à l'Institut Français de la participation annuelle de la ville de Grenoble, fixée à 30 000 € pour l'année 2018 selon un principe de financement paritaire ;
- d'intégrer ce montant à la délibération générale "d'affectation de subventions par anticipation" de cette même séance du conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Vote séparé sur les désignations :

Pour: 57 - Ne prennent pas part au vote: 2 Rassemblement National

<u>DELIBERATION N° 84-(3585) -</u> AFFAIRES CULTURELLES - Conventions de mise à disposition de locaux renouvelées au bénéfice des associations Dolce Cinéma, Hadra et Les Musiciens du Louvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux renouvelées au bénéfice des associations Dolce Cinéma, Hadra et Les musiciens du Louvre, jointes en annexe :
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Vote séparé sur l'association Hadra : Pour : 52- Contre : 7 Réussir Grenoble

<u>DELIBERATION Nº 85-(3542) -</u> AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Convention de partenariat avec la Communauté Université Grenoble Alpes (COMUE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervnir avec la COMUE, jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (Mme COMPARAT).

<u>DELIBERATION N° 86-(3543) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Tarif spécifique - Organismes intermédiaires conventionnés.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la liste des bénéficiaires jointe en annexe, lesquels bénéficieront du tarif spécifique de 5 € pour les spectacles mentionnés dans la présente délibération et rappelés en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour: 57

Abstention(s): 2 Rassemblement National.

<u>DELIBERATION Nº 87-(3541) - AFFAIRES CULTURELLES - Célébration des 50 ans des Jeux Olympiques - Avenant à la convention de partenariat avec M. Fialais, collectionneur.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat, joint en annexe, avec le collectionneur M. Frédéric Fialais ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>**DELIBERATION N° 88-(3565) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs structurants - Attribution de subventions : conventions et avenants financiers - Exercice budgétaire 2018.</u></u>**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dire que les montants des subventions attribués par la ville de Grenoble aux opérateurs structurants (cf. tableau annexe 1) sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions par anticipation de cette même séance du conseil municipal;
- d'approuver les termes des conventions et avenants joints en annexe, liant la ville de Grenoble et les opérateurs structurants qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 €;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée

Pour: 50

Abstention(s): 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE.

<u>DELIBERATION N° 89-(3591) -</u> AFFAIRES CULTURELLES - La Belle Electrique - Avenant n°10 au contrat de délégation de service public (DSP) conclu avec l'association "MixLab".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°10 au contrat de Délégation de Service Public conclu avec l'association « MixLab » :
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°10, joint en annexe.

Délibération: Adoptée

Pour : 57

Abstention(s): 2 Rassemblement National.

<u>DELIBERATION N° 90-(3765) -</u> ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention avec l'Agence française de développement pour le Pôle de Solidarité internationale de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Agence française de développement, la convention ci-annexée ;
- d'accepter une subvention de l'Agence française de développement de 40 000 €, pour soutenir le projet du Pôle de Solidarité internationale de Grenoble.

Délibération : Adoptée

Pour: 57

Abstention(s): 2 Rassemblement National.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 04H06

ANNEXE(S)

Alliexe a la délibération n° $_{\mathcal{A}^{-}}(34\infty)$

Marchés publics et accords cadre -

E = -			a lacertains						
Montant maximum es euros f7 pour la durée de base du marché						1 000 000/AN	900 000/AN	400 000/AN	1 200 000/AN
Prix global at forfaltaire Mortant en € HT	40 850,00	24 229.00	31 000,00	21 814,00	140 000,00				
Alle	GRENOBLE	SAINT EGREVE	GRENOBLE	SAINT EGREVE	POUZAUGES	GRENOBLE LA GARENNE COLOMBES	GRENOBLE LA GARENNE COLOMBES	GRENOBLE LA GARENNE COLOMBES	GRENOBLE LA GARENNE COLOMBES
Code postal	38 100	38 120	38 100	34 120	98 700	34642	38042	38042	38042
Attributaire	DUMOLARD SAS	ENTREPRISE MOROT SAS	DUMOLARD SAS	ENTREPRISE MOROT SAS	MEGAPACK	1er attributaire : GEG 2ème attributaire : TOTAL ENERGIE GAZ	fer attributaire : GEG Zème attributaire : TOTAL ENERGIE GAZ	1er attributaire ; GEG 2èrre attributaire ; TOTAL EMERGIE GAZ	for attributatos: GEG Záma ettributatos: TOTAL ENERGIE GAZ
Notification marché (date de l'accusé de réception)	26-mars-17	4-0417	27-sept17	28-sept17	25-aspt17	04 et 05/10/2017	04 et 05/10/2017	04 et 05/10/2017	04 et 05/10/2017
inscript* résultats CAO	×	ж	ж	×	6-eept-17	20-eapt-17	20-sept-17	20-eapt-17	26-sept-17
Service acheteur	DIM_Transition énergélique	DIM_Transition energétique	DIM_Transition energelique	DIM_Transition energetique	DAJCPL_AL	DAJCPt_AL	DAJCPL_AL	DAJCPL_AL	DAICPLAL
Groupement	hors grp#	hors grpk	hors grpt	hors grp.l	hors gept	CGC_14-01	CGC_14-01	CGC_14-01	14-01
Durke an axpelmee en axpelmee en année, préciser al reconductible avec nombre et durke périede reconduction	8 semaines	8 semaines	2 semaines	2 semaines	4 ans ferme	1 an renouvelable 3 fols 1 an	2 an renouvelable 3 fois 1 an	1 an renouvelable 3 fots 1 an	1 an renouvelable 3 fois 1 an
Procedure	Procédure adaptée pour un mondant compris entre 25 000 et 90 000 euros HT	Procedure adaptee pour un montant compris entre 25 000 et 90 000 euros HT	Procedure adaptée pour un montant compris entre 25 000 et 90 000 euros HT	Procedure adaptée pour un montant compris entre 25 000 el 90 000 euros HT	Procédure négociée art.30	Appel d'offres	Appel d'offres	Appel d'offres	Appel d'offres
	794	292	78.	295	67.0	230	- -	#	82
ğ	=	3	3	3		61	en		ø
N MANCHE	-	-	<u>+-</u>	-	<u>u.</u>	<u>u.</u>	ts.	u,	ш,
	6			<u>en</u>	*		* >	_ >	>
	=		- 4	12	#	#	- 4	- 22	#
Objet du lat	Сћеићаре	Régulation	Спаштаде	Regulation		Sáe Vãe de Grenoble ayant une consommation de référence > 200 MANhan	Site Ville de Grenoble syani une consommation de référence comprese entre 30 et 200 RNAtrian	Ste Ville de Grenoble ayani une consommation de référence intérieure à 30 MWhian	Site CCAS de Grenoble ayant une consommation de référence > à 30 MWH/an
N. Fot	1 101	101 2	20	ot 5	lol unique	- E	2,	5 2	4 20
OBJET CONSULTATION	Mise en conformité de la chauffere Gaz du centre technique BALZAC	Mise en conformité de la chaufferte Gaz du centre technique BALZAC	Travaux de réfection de la chaufferie du local LE PRUMIER SAUVAGE	Travaux de réfection de la Chaufferie du local LE PRUNIER SAUVAGE	Maintenance preventive et corrective des matériels de conditionnement Mecapeck	Groupement VillacCAS Fourniture et achemitrement de gaz nature!	Groupement Ville/CCAS Fourniture et acheminement de gaz naturel	Groupement Villa/CCAS Fourniture et achenitement de gaz	Groupement VillaCCAS Fountiums et acheminement de gaz naturei

Avenants

Montant du marché initial en £ HT	27 704,00	24 500,00
Attributaire	ENTREPRISE BATTAGLINO 38342 VOREPPE	EGSOL 38610 GIERES
Date de notification de l'avenant	17-oct17	10-oct,-17
Signature de l'avenant par la Ville (DGA ou Elu)	13-oct17	9-oct17
Service acheteur	DIM_STB	DIM_SMO
Nature de l'avenant	> 5 % incidence financière	> 5 % incidence financière
PROCEDURE	Procédure adaptée pour un montant compris entre 25 000 et 90 000 euros HT	Procédure adaptée pour un montant compris entre 25 000 et 90 000 euros HT
	170	176
Pe	Σ	ж
N° marché	H	×
~	60	۵.
	- 12	Ħ
Objet du lot	L'avenant n'1 porte sur des prestations supplémentaires demandées au titulaire - traitement des déchets amiantés	L'avenant n°2 a pour objet de modifier l'étendu des prestations de sondages complémentaires pour les études géotechniques de conception"
N° lot concerné	lot unique	lot unique
OBJET DU MARCHE	Travaux de désamiantage pour les locaux espaces verts	Ecole élémentaire HOCHE - Etude géotechniques

Rendu acte

Annexe à la délibération n° 1. (3400)
Covae | Punicipal du 18 Jéandre 2017

MONTANT

OBJET

FOURN SSEURS OU BENEFI CI AI RES	
NATURE	
ž	

II - <u>DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTIONS EN JUSTICE</u> :

17-1980	Arrêté	Cabinet CDMF-Avocats	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le	
	(06/10/2017)		cadre des requêtes déposées devant le Tribunal	
			Administratif de Grenoble par M. Dieudonné M'BALA	
			M'BALA le 3 octobre 2017, tendant pour la première à	
			l'annulation de l'arrêté n°ARR 2017 1739 en date du 13	
			septembre 2017, interdisant la tenue du spectacle de	
			Dieudonné prévu le samedi 28 octobre 2017 à la salle de	
			concert « Le Summum » et pour la seconde à la suspension	
			dudit arrêté.	
17-2039	Arrête	Me LABORIE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le	
	(13/10/2017)		cadre de la requête formée par Monsieur KADHI devant la	
			Cour Administrative d'Appel de Lyon, en annulation du	
			jugement du Tribunal Administratif de Grenoble du	
			30/05/2017, portant rejet de sa demande d'annulation de la	
			décision du 26/11/2014 par laquelle le Maire de Grenoble a	
			refusé de reconnaître l'imputabilité au service de la	
			pathologie dont il souffre à l'épaule droite et d'autre part	
			limite son taux d'incapacité permanente partielle pour une	
			autre maladie reconnue imputable au service	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

17-1888	Arrêté	Mme CAMUS Rosa	Cimetière Grand Sablon - Titre n°359 - Nouveau	Redevance: 769 6
	(01/08/2017)		columbarium du 01/08/2017 au 31/07/2047 (annule et	
			remplace l'arrêté n°17-1569)	
17-1889	Arrêté	Mme ROUSSILLON	Cimetière Grand Sablon - Titre n°399 - Renouvellement de	Redevance: 300 €
	(04/09/2017)	Micheline	concession du 11/06/2017 au 10/06/2032.	
17-1890	Arrêté	Mme FIORE Marie-Thérèse	Cimetière Grand Sablon - Titre n°400 - Renouvellement de	Redevance: 300 €
	(05/09/2017)		concession du 24/02/2019 au 23/02/2034.	
17-1891	Arrêté	Mme CHABUEL Edith	Cimetière Saint Roch - Titre n°401 - Renouvellement de	Redevance: 600 €
	(05/09/2017)		deux concessions du 26/07/2017 au 25/07/2032.	
17-1892	Arrêté	Mme DEJEUFOSSE	Cimetière Grand Sablon - Titre n°402 – Nouveau	Redevance: 380 €
	(05/09/2017)	Vincenza	columbarium du 05/09/2017 au 04/09/2032.	
17-1894	Arrêté	M. et Mme BILLIERAS	Cimetière Grand Sablon - Titre n°403 - Renouvellement de	Redevance: 300 €
	(08/09/2017)	Joséphine et Christian	concession du 17/04/2015 au 16/04/2030.	• 200
17-1895	Arrêté	M. et Mme BAYET	Cimetière Saint Roch - Titre n°404 - Nouvelle concession	Redevance: 1 146 E
	(08/09/2017)		du 08/09/2017 au 07/09/2067.	
17-1896	Arrêté	Mme CANEIRO Denise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°405 - Conversion de	Redevance: 978 €
	(11/09/2017)		concession du 11/09/2017 au 10/09/2067.	
17-1898	Arrêté	Mme MAZZILLI Lucie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°406 - Nouvelle	Redevance: 1 146 €
	(11/09/2017)		concession du 11/09/2017 au 10/09/2067.	
17-1899	Arrêté	M. et Mme FONTAINE	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 407 - Nouveau	Redevance: 380 €
	(11/09/2017)	Gilbert et Yvonne	columbarium du 11/09/2017 au 10/09/2032.	
17-1900	Arrêté	Mme UZAN Fortunée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°408 - Renouvellement de	Redevance: 300 €

	(12/09/2017)		concession d. 05/03/2012 04/02/2027	
17-1901	Arrâté	M of Mme VEDCNE Diame	Concession on 02/03/2012 au 04/03/2027.	
	(12/09/2017)	Christiane	Cumetiere Grand Sabion - Titre n°409 - Nouvelle	Redevance : 660 E
17-1902	Arrêté (12/09/2017)	M. et Mme SARAFIAN Serge	Cimetière Saint Roch - Titre n°410 - Renouvellement de	Redevance: 300 €
17-1903	Arrêté	M. et Mme BILLIARD Alain	Cimetière Saint Roch - Titre n°411 Denomination	D-1
	(12/09/2017)		concession du 21/11/2015 au 20/11/2065	Kedevance : 1 146 €
17-1904	Arrêté	M. et Mme LOHRER Bruno	Cimetière Grand Sablon - Titre nº412 - Renouvellement de	Redevance: 300 €
17 1005	(12/60/51)		concession du 05/09/2017 au 04/09/2032.	
17-1903	Arrete (12/09/2017)	M. PEYSSON Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°413 - Renouvellement de	Redevance: 1 320 €
17-1906	Arrêté	M. SANCHEZ Antoine	Cimetière Grand Sahlon - Titre nº414 - Benouvellement 42	0.000
	(12/09/2017)		concession du 30/08/2017 au 29/08/2032.	Kedevance : 300 E
17-1907	Arrêté (13/09/2017)	Mme GRENIER Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°415 - Nouvelle concession du 13/09/2017 au 12/09/2013	Redevance: 300 €
17-1908	Arrêté	M. PICHOUD Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°416 - Renouvellement de	Redevance : 660 6
	(13/09/2017)		concession du 24/09/2017 au 23/09/2047.	
17-1909	Arrêté (14/09/2017)	M. GRIZEL Robert	Cimetière Saint Roch - Titre n°417 - Nouvelle concession du 14/09/2017 au 13/09/2032.	Redevance: 300 €
17-1910	Arrêté (14/09/2017)	M. BERROU Gael	Cimetière Grand Sablon - Titre n°418 - Nouvelle concession du 14/09/2017 au 13/09/2067	Redevance: 1 146 €
17-1911	Arrêté (14/09/2017)	Mme VALERO Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°419 - Renouvellement de	Redevance : 300 €
17-1912	Arrêté	Mme GALEA Patricia	Cimetière Saint Doch Titro -8420 h	
	(14/09/2017)		deux concessions du 14/09/2017 au 13/09/2032	Redevance: 600 6
17-1932	Arrêté (03/10/2017)		Les sépultures en terrain commun situées dans le cimetière	
	(11070110)		du Grand Sablon au carre 16, rang 13 seront reprises par la commune à partir du 1/12/2017	
17-1956	Arrêté (14/09/2017)	M. et Mme DOZIKIAN Jacques et Annie	Cimetière Saint Roch - Titre n°421 - Renouvellement de	Redevance: 300 €
17-1959	Arrêté (15/09/2017)	Mme BARBEROUX Sylvette	Cimetière Saint Roch - Titre n°422 - Renouvellement de	Redevance : 300 €
17-1960	Arrêté (15/09/2017)	Mme SEUREY Helène	Cimetière Saint Roch - Titre n°423 - Renouvellement de	Redevance: 300 €
17-1961	Arrêté (15/09/2017)	M. PEGAZ-BLANC Jean-	Cimetière Saint Roch - Titre n°424 - Renouvellement de	Redevance: 660 €
	(1102/20/21)	Claude	concession du 10/12/2015 au 09/12/2045.	

4	ę	
		•

17-1962	Arrêté (18/09/2017)	M. BORONAT Jean-François	Cimetière Grand Sablon - Titre n°425 - Nouvelle concession du 18/09/2017 au 18/09/2017.	Redevance: 1 146 €
17-1964	Arrêté (18/09/2017)	M. et Mme TRABICHET Roger et Claudette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°426 - Renouvellement de concession du 07/09/2017 au 06/09/2032.	Redevance: 300 €
17-1965	Arrêté (18/09/2017)	Mme CLAPOT Marie	Cimetiere Saint Roch - Titre n°427 - Renouvellement de concession du 25/11/2017 au 24/11/2032.	Redevance: 300 €
17-1966	Arrêté (19/09/2017)	M. BERGONZOLI Gabriel	Cimetière Saint Roch - Titre n°428 - Renouvellement de concession du 21/03/2017 au 20/03/2032.	Redevance : 300 €
17-1967	Arrêté (19/09/2017)	M. et Mme ESCLANGUIN Jean-Louis	Cimetière Saint Roch - Titre n°429 - Renouvellement de concession du 30/12/2017 au 29/12/2032.	Redevance: 300 €
17-1968	Arrêté (19/09/2017)	Mme PAGANON Marianne	Cimetière Saint Roch - Titre n°430 - Renouvellement de concession du 06/10/2017 au 05/10/2032.	Redevance: 300 €
17-1969	Arrêté (20/09/2017)	M. SAETTA Thomas	Cimetière Grand Sablon - Titre n°432 - Renouvellement de concession du 23/09/2015 au 22/09/2030.	Redevance: 300 €
17-1970	Arrêté (21/09/2017)	Mme BALBO Norma	Cimetière Grand Sablon - Titre n°433 - Nouveau columbarium du 21/09/2017 au 20/09/2047.	Redevance : 769 €
17-1971	Arrêté (21/09/2017)	M. JEROKOVIC Petar	Cimetière Grand Sablon - Titre n°434 - Nouvelle concession du 21/09/2017 au 20/09/2047.	Redevance : 660 €
17-1972	Arrêté (21/09/2017)	Mme DUSSERRE Nathalie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°435 - Renouvellement de concession du 15/02/2015 au 14/02/2045.	Redevance: 660 E
17-1973	Arrêté (21/09/2017)	M. et Mme CHAPUIS	Cimetière Saint Roch - Titre n°436 - Nouvelle concession du 21/09/2017 au 20/09/2047.	Redevance : 660 €
17-1974	Arrêté (21/09/2017)	Mme FARGE Anne-Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°437 - Renouvellement de concession du 05/08/2017 au 04/08/2032.	Redevance: 300 €
17-1975	Arrêté (22/09/2017)	M. et Mme MIGAZZI Serge et Ghyslaine	Cimetière Saint Roch - Titre n°438 - Renouvellement de concession du 12/12/2017 au 11/12/2032.	Redevance: 300 €
17-1976	Arrêté (22/09/2017)	Mme MARDIROSSIAN Beatrice	Cimetière Grand Sablon - Titre n°439 - Renouvellement de concession du 20/09/2017 au 19/09/2032.	Redevance: 300 E
17-1977	Arrêté (22/09/2017)	M. et Mme HANET Peter et Françoise	Cimetière Saint Roch - Titre n°440 - Renouvellement de concession du 30/12/2017 au 29/12/2067.	Redevance : 1 146 €
17-1987	Arrête (22/09/2017)	M. GAUTHIER Sebastien	Cimetière Grand Sablon - Titre n°441 - Renouvellement de concession du 25/11/2017 au 24/11/2067.	Redevance : 1 146 €
17-1989	Arrête (22/09/2017)	M. et Mme FILLON Jean- Pierre et Marie-Berthe	Cimetière Saint Roch - Titre n°442 - Renouvellement de concession du 18/11/2017 au 17/11/2032.	Redevance : 300 €
17-1990	Arrête (25/09/2017)	M. BERMOND Christian	Cimetière Saint Roch - Titre n°443 - Nouvelle concession du 25/09/2017 au 24/09/2067.	Redevance: 1146 €
17-1991	Arrête	M. VIANEY-LIAUD Marc-	Cimetière Saint Roch - Titre n°444 - Renouvellement de	Redevance: 300 €

	(26/09/2017)	Henry	concession du 15/12/2017 au 14/12/2032	
17-2014	Arrêté	M. et Mme GIRARD René et	Cimetière Grand Sablon - Titre n°445 - Renouvellement de	Redevance: 300 E
	(26/09/2017)	Ginette	concession du 24/09/2015 au 23/09/2030.	
17-2015	Arrêté (26/09/2017)	M. FELIX André	Cimetière Saint Roch - Titre n°446 - Renouvellement de concession du 30/09/2017 au 29/09/2032.	Redevance: 300 €
17-2016	Arrêté (27/09/2017)	Mme PEAUDECERF Anne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°447 - Nouvelle concession du 27/09/2017 au 26/09/2032.	Redevance : 300 €
17-2017	Arrêté (03/10/2017)	Mme PACCHIANO Corinne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°448 - Renouvellement de concession du 26/09/2017 au 25/09/2032.	Redevance : 660 €
17-2018	Arrêté (28/09/2017)	Mme FRADIN Jeannine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°449 - Nouveau columbarium du 28/09/2017 au 27/09/2032.	Redevance: 380 €
17-2019	Arrêté (28/09/2017)	M. et Mme PIINAT Cloitre et Georgette	Cimetière Saint Roch - Titre n°450 - Renouvellement de concession du 07/12/2017 au 06/12/2067.	Redevance: 1 146 E
17-2031	Arrêté (29/09/2017)	M. et Mme JUBRAN Annevar et Marguerite	Cimetière Grand Sablon - Titre n°451 - Nouvelle concession du 29/09/2017 au 28/09/2067.	Redevance: 1 146 €
17-2032	Arrêté (29/09/2017)	Mme DUJEAN Chantal	Cimetière Grand Sablon - Titre n°452 - Renouvellement de concession du 19/09/2015 au 18/09/2030.	Redevance : 300 E
17-2033	Arrêté (02/10/2017)	Mme LIVACHE Véronique	Cimetière Saint Roch - Titre n°453 - Nouvelle concession du 02/10/2017 au 01/10/2067.	Redevance: 1 146 €
17-2034	Arrêté (02/10/2017)	Mme DIAFERIA Alice	Cimetière Grand Sablon - Titre n°454 - Nouveau columbarium du 02/10/2017 au 01/10/2032.	Redevance : 380 €
17-2035	Arrêté (03/10/2017)	Mme ATTAL Janine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°455 - Renouvellement de deux concessions du 02/10/2017 au 01/10/2047.	Redevance : 1 320 €
17-2036	Arrêté (03/10/2017)	M. et Mme VIGOURT Philippe et Danièle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°456 - Renouvellement de concession du 17/12/2017 au 16/12/2047.	Redevance : 660 €
17-2037	Arrêté (03/10/2017)	Mme MENNUNI Maria	Cimetière Saint Roch - Titre n°457 - Renouvellement de concession du 08/05/2017 au 07/05/2032.	Redevance : 300 €
17-2038	Arrêté (05/10/2017)	M. et Mme RAVINALE André	Cimetière Grand Sablon - Titre n°458 - Renouvellement de concession du 23/10/2017 au 22/10/2032.	Redevance: 300 €
17-2079	Arrêté (19/09/2017)	Mme LOIODICE Corinne	Cimetière Saint Roch - Titre n°431 - Renouvellement de deux concessions du 08/10/2015 au 07/10/2045.	Redevance : 1 320 €
17-2080	Arrêté (06/10/2017)	Mme DE BENEDITTIS Joséphine	Cimetière Saint Roch - Titre n°459 - Renouvellement de concession du 06/08/2017 au 05/08/2032.	Redevance: 300 €
17-2081	Arrêté (06/10/2017)	Mme REMUSAT Marie- Magdeleine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°460 - Renouvellement de concession du 15/09/2017 au 14/09/2032.	Redevance: 300 €
17-2082	Arrêté (09/10/2017)	Mme FEVRIER Arcangela	Cimetière Saint Roch - Titre n°461 - Nouvelle concession du 09/10/2017 08/10/2047.	Redevance: 660 €

17-2083	Arrêté (10/10/2017)	M. DIEYE Souleymane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°462 - Renouvellement de concession du 03/10/2017 au 02/10/2032.	Redevance: 300 €
17-2084	Arrêté (10/10/2017)	Mme SERIGNAT Françoise	Cimetière Saint Roch - Titre n°463 - Renouvellement de concession du 22/11/2017 au 21/11/2032.	Redevance: 300 E
17-2085	Arrêté (10/10/2017)	Mme LACROIX Marie-Claire	Cimetière Grand Sablon - Titre n°464 - Renouvellement de deux concessions du 02/10/2015 au 01/10/2030.	Redevance: 600 €
17-2086	Arrêté (10/10/2017)	Mme DETROYAT Albertine	Cimetière Saint Roch - Titre n°465 - Renouvellement de concession du 14/10/2017 au 13/10/2032.	Redevance: 300 €
17-2087	Arrêté (12/10/2017)	Mme LEYNAUD Pauline	Cimetière Grand Sablon - Titre n°466 - Nouveau columbarium du 12/10/2017 au 11/10/2047.	Redevance : 769 €
17-2118	Arrêté (12/10/2017)	Mme THIS Eloise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°467 - Nouvelle concession du 12/10/2017 au 11/10/2047.	Redevance : 660 €
17-2119	Arrêté (12/10/2017)	M. DIAFERIA Sébastien	Cimetière Grand Sablon - Titre n°468 - Nouvelle concession du 12/10/2017 au 11/10/2032.	Redevance: 300 €
17-2123	Arrêté (12/10/2017)	M. et Mme MISTRETTA François et Lydie	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 28/10/2017 au 27/10/2032.	Redevance : 300 €
17-2124	Arrêté (13/10/2017)	Mme ALCARIA Christiane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°470 - Renouvellement de deux concessions du 04/01/2017 au 03/01/2032.	Redevance : 600 €
17-2125	Arrêté (13/10/2017)	Mme DIAFERIA Rosa	Cimetière Grand Sablon - Titre n°471 - Renouvellement de concession du 26/12/2017 au 25/12/2032.	Redevance: 300 €
17-2126	Arrêté (13/10/2017)	M. MIGLIETTI Jean et Mme Claude BOISSELIER	Cimetière Saint Roch - Titre n°472 - Renouvellement de deux concessions du 08/12/2017 au 07/12/2032.	Redevance: 600 €
17-2127	Arrêté (13/10/2017)	Mme PRUNGNAUD Josette	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 29/12/2017 au 28/12/2032.	Redevance : 300 €
17-2128	Arrêté (16/10/2017)	M. MONTEAGUDO LECHA José	Cimetière Grand Sablon - Titre n°474 - Nouvelle concession du 16/10/2017 au 15/10/2047.	Redevance : 660 E
17-2129	Arrêté (16/10/2017)	M. et Mme CHAUMAT Robert et Marie-Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°475 - Nouvelle concession du 16/10/2017 au 15/10/2047.	Redevance : 660 E
17-2130	Arrêté (16/10/2017)	M. BLANC GONNET Alexandre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°476 - Nouveau columbarium du 16/10/2017 au 15/10/2047.	Redevance: 769 €
17-2131	Arrêté (16/10/2017)	Mme DANTHON Johanna	Cimetière Grand Sablon - Titre n°477 - Nouveau columbarium du 16/10/2017 au 15/10/2032.	Redevance: 380 €
17-2132	Arrêté 17/10/2017)	Mlle BOLUSSET Céline	Cimetière Grand Sablon - Titre n°478 - Renouvellement de concession du 17/10/2017 au 16/10/2032.	Redevance: 300 €
17-2133	Arrêté (17/10/2017)	M. FUINEL Jean-Claude	Cimetière Saint Roch - Titre n°479 - Renouvellement de concession du 25/01/2015 au 24/01/2045.	Redevance : 660 E
17-2136	Arrête	M. FUINEL Jean-Claude	Cimetière Saint Roch - Titre n°480 - Renouvellement de	Redevance: 660 €

	(11//10/2017)	_	concession du 10/09/2008 au 09/09/2038	
17 2127	A 24.2	* 1 * * * * * * * * * * * * * * * * * *		
17-71	Arrete	M. et Mme STELLA Jean-	Cimetière Grand Sablon - Titre n°481 - Renouvellement de	Redevance : 300 &
	(17/10/2017)	François et Grâce	concession du 05/10/2015 au 04/10/2030	
17-2139	Arrêté	M. NID Jacques	Cimetière Grand Sahlon - Titre nº482 - Benouvellement de	0.000
	(17/10/2017)	•	concession du 06/05/2017 au 05/05/2022	Nedevance : 300 c
071071	4.4	The state of the s	concession an oor collect it an ool ool collect.	
17-7140	Arrete	M. BIZEL-QUILLAZ Michel	M. BIZEL-QUILLAZ Michel Cimetière Saint Roch - Titre n°483 - Nouvelle concession	Redevance . 1 146 6
	(17/10/2017)		du 17/10/2017 au 16/10/2067	
17-2141	Arrêté	Mme DAGANO Icahalla	Cimotism Canad Callan Tite 0404 75	1
		TATION ISAUCIO	Cilifericie Orand Sabion - 11tte n°484 - Kenouvellement de	Redevance: 300 E
	(18/10/2017)		concession du 15/10/2015 au 14/10/2030	
17-2142	Arrêté	M. MAZZILLI ET VOLGIEN	M. MAZZILLI ET VOLGIEN Cimetière Saint Roch - Titre nº621 - Denginiallement de	Dedenier 1000
	(1:00/00/10/		Company of the property of the	Nedevance : 1 000 to
	(74/08/5017)	Cataldo et Chantal	concession du 04/12/2009 au 03/12/2059.	

Annexe a la délibération n° 32_ (3892)
Couse (Mericipal der 18 Nécembre 2017

CREATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Grade du poste	Base horaire
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Groupe scolaire Simone Lagrange	Adjoint technique (2 postes)	Temps complet 100%

CREATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Grade du ou des poste(s)	Base horaire
Finances, Administration et Numérique	Finances	Pilotage Budgétaire et Programmation	Adjoint administratif (1 poste)	Temps complet 100 %
Ville durable	Immobilier municipal		Ingénieur (1 poste)	Temps complet 100 %
Ville durable	Immobilier municipal	Patrimoine et Utilisateurs	Technicien (2 postes)	Temps complet 100 %
Ville durable	Immobilier municipal	Interventions de proximité	Technicien (2 postes)	Temps complet 100 %
Ville durable	Immobilier municipal	Administration Générale	Rédacteur (1 poste)	Temps complet 100 %
Ville durable	Immobilier municipal	Interventions de proximité	Adjoint technique (7 postes)	Temps complet 100 %

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville durable	Environnement et cadre de vie	Droits de voirie	Adjoint administratif	Adjoint technique
Ville durable	Immobilier municipal	Interventions de proximité	Agent de maîtrise	Adjoint technique
Ville durable	Urbanisme et Aménagement	Prospective Urbaine	Technicien	Ingénieur
Ville solidaire et citoyenne	Relation citoyenne	Plateforme des familles	Rédacteur	Attaché
Ville solidaire et citoyenne	Relation citoyenne	Accueil des publics	Adjoint administratif	Rédacteur
Ville solidaire et citoyenne	Relation citoyenne	Projets et ressources	Adjoint administratif	Rédacteur
Ville solidaire et citoyenne	Relation citoyenne	Projets et ressources	Rédacteur	Attaché
Ville solidaire et citoyenne	Relation citoyenne	Accueil des publics	Agent de maitrise	Adjoint administratif
Ville solidaire et citoyenne	olidaire et Santé Publique et Promotion de la		Psychologue à temps complet (1 poste)	Psychologue à temps non complet (2 postes à 50 %)

Tarifs Jardins Partagés Bachelard / Secteur 3

Tarification	Petite	Moyenne	Grande
annuelle par taille de parcelle	30 €	60 €	90 €

Tarifs Jardins Partagés Beauvert / Secteur 4

Tarification	Petite	Grande
annuelle		
par taille de parcelle	20 €	30 €

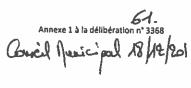
Tarifs Jardins Partagés de l'Amitié / Secteur 5

Tarification	Usager	Collectif/association
annuelle	20 C	40.0
par type d'usagers	30 €	40 €

54-

Tarifs Jardins Partagés Terre Neuve / Secteur 6

Tarification unique annuelle	15 €
------------------------------	------





GYMNASES ET CENTRES SPORTIFS

PLANIFICATION

TARIFS FORFAITAIRES POUR 30 MINUTES D'UTILISATION

Toute demi-heure entamée est due

		Grenoblois			Non Grenoblois	
	SALLE C SALLE agrés Reynlès Bayard Boulodrome 1/2 HALLE Clémenceau®	SALLE B et Spécialisée (Dojo, dance, escalade boxe)	SALLE A	SALLE C SALLE agrés Reynlès Bayard Boulodrome 1/2 HALLE Clémenceau*	SALLE 8 et Spécialisée (Dojo, dance, escalade boxe)	SALLE A
FEDERATIONS SPORTIVES (Comité départementaux / régionaux / ilgues / universitaires)	2,50 €	1,00 €	0,55 €	2,50 €	1,00 €	0,55 €
ASSOCIATIONS (Sportives et non-sportives / Etudiantes / d'Entreprises)						
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES/SPECIALISES Hors secondaires (Primaires, Universitaires, IME, CATTP)	2,50 €	1,00 €	0,55 €	12,50 €	5,00 €	2,75 €
ORGANISATIONS - PROFESSIONNELS (Partis Politiques, Syndicats, Administrations, CE,)	12,50 €	5,00 €	2,75 €			
SOCIETES (Sociétés sportives, Entreprises)	·	-,	-1	*		

^{*}Pour 1 Halle Clémenceau complète le tarif est à multiplier par 2

PISCINES MUNICIPALES

PLANIFICATION

TARIFS FORFAITAIRES POUR 30 MINUTES D'UTILISATION

Toute demi-heure entamée est due

	Gren	oblois		Non Gr	enoblois	
	Bassin de compétition ou Grand Bassin	Grand Bassin Ou d'apprentissage		Bassin de compétition ou Grand Bassin		oglque, fudique rentissage
	(I ligne d'eau)	Bassin complet	1/2 Gassin	(1 ligne d'eau)	Bassin complet	1/2 Bassin
FEDERATIONS SPORTIVES (Comité départementaux / régionaux / ligues / universitaires)	3,00 €	4,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00	2,00
ASSOCIATIONS (Sportives et non-sportives / Etudiantes / d'Entreprises)						
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES/SPECIALISES Hors secondaires {Primaires, Universitaires, IME, CATTP}	3,00 €	4,00 €	2,00 €	15,00	20,00	10,00
ORGANISATIONS - PROFESSIONNELS (Partis Politiques, Syndicats, Administrations, CE,)	15,00 €	20,00 €	10,00 €	#		
SOCIETES (Sociétés sportives, Entreprises)				!		

TERRAINS DE PLEIN-AIR ET PISTES D'ATHLETISME

PLANIFICATION

TARIFS FORFAITAIRES POUR 30 MINUTES D'UTILISATION®

Toute demi-heure entamée est due

	Greno	oblois	Non Gre	noblois
	1/2 Terrain de foot à 11 1/2 terrain de rugby à 15 terrain de foot à 7 ou à 9	1/2 piste d'athlétisme Aire de saut Aire de lancer	1/2 Terrain de foot à 11 1/2 terrain de rugby à 15 terrain de foot à 7 ou à 9	1/2 piste d'athlétisme Aire de saut Aire de lancer
FEDERATIONS SPORTIVES (Comité départementaux / régionaux / ligues / universitaires)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
ASSOCIATIONS (Sportives et non-sportives / Etudiantes / d'Entreprises)				
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES/SPECIALISES HOTS secondaires (Primaires, Universitaires, IME, CATTP)	1,00 €	1,00 €	5,00 €	5,00 €
ORGANISATIONS - PROFESSIONNELS (Partis Politiques, Syndicats, Administrations, CE,)	5,00 €	5,00 €		
SOCIETES (Sociétés sportives, Entreprises)	12,00 €	12,00 €	15,00 €	15,00 €

Pour 1 terrain complet ou 1 piste complète, le tarif est à multiplier par 2

OCCUPATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES GRENOBLOISES

Annexe 2 à la délibération n° 3367 Courie Junicipal 18 Jeleuro 2013



GYMNASES / CENTRE SPORTIFS / STADES MANIFESTATIONS / EVENEMENTIEL SANS BILLETTERIE TARIFS FORFAITAIRES POUR 1 HEURE D'UTILISATION*

disp	[GRENOBLOIS					NON GRENOBLOIS		
33 ± 3;	SALLES C SALLE AGRES REYWIES BAYARD BOULDDROME	SALLES II or Spécialisées (Dojo, dance, occalade bone)	SALLES A, DE REUNION- STADES PISTES d' ATMETISARE ANNEAU DE VITESSE (Mors Losaliguières)	CTEMENCEAN Helio	Stade LESDIGUIERES	SALLES C SALLES AGRES RETRIES BAYARD BOULDDROME	SALLES B et Spécialisées (Doja, dance, escalade bove)	SALLES A, DE REUNIOM STADES PISTE d'ATMETISME ANNEAU DE VITESSE [Hore Lood/guidfol]	Helle Climenceau	Stude LESDIGLIERES
'EDERATIONS SPORTIVES Comités départementaux / régionaux / Rgues / icolaires primaires / universitaires)	40,00 €	30,00 €	20,00 €	80	,00€	40,00 €	30,00 €	20,00 €	80,	00 €
ASSOCIATIONS Sportives at non-sportives / Étudiantes / FERITEPISSES TRABLESSEMENTS SCOLLINES PRIMAIRE ET SUPERIEUR Hors Lycées et CoRèges)	40,00 €	30,00 €	20,00 €	80,00 €		50,00 €	36,00 €	24,00 €	100	00,00
DRGANISATIONS - PROFESSIONNELS Partis Politiques, Syndicets, Administrations, Lomités d'entreprises)	60,00 €	40,00 €	28,00 €	120,00 €		70,00 €	45,00 €	30,00 €	140	,00€
IOCIETES Sociétés sportives, entreprises}	70,00 €	50,00 €	35,00 €	200,00 €	450,00 €	80,00 €	55,00 €	40,00 €	230,00 €	480,00 €

^{*} La base horaire sera calculée sur le temps de privatisation des espaces concernés (montage, démontage et temps d'activité compris).

PISCINES MUNICIPALES MANIFESTATIONS / EVENEMENTIEL TARIFS FORFAITAIRES POUR 1 HEURE D'UTILISATION®

	GREN	DBLOIS	NON GRENOBLOIS	
	Besein de compétition ou Grand Basain (1 ligne d'eau)	Basain pädagogique, ludique au d'approntissage	Rasin de compétition ou Grand Bassin (2 ligne d'asu)	Bessin pédagoglque, hudique ou d'apprentissage
TEDERATIONS SPORTIVES Comités départementaux / régionaux / liques / régionaux / regionaux / reg	20,00 €	46,00 €	20,00 €	46,00 €
ASSOCIATIONS Sportives at non-sportives / Etudiantes / FENTERPRISES) THABLESSEMENTS SCOLARES RIPAGAMEE TE SUPPLIEUR HOTS (YE'SES OF CAREES)	20,00 €	46,00 €	26,00 €	61,00 €
ORGANISATIONS - PROFESSIONNELS Partis Politiques, Syndicats, Administrations, Comités d'entreprises	32,00 €	77,00 €	35,00 €	80,00 €
IOCIETES Sociétés aportives, entreprises)				

MANIFESTATIONS / EVENEMENTIEL PART VARIABLE CONDITIONNEE TARIFS FORFAITAIRES POUR LA TENUE D'UNE MANIFESTATION QUELQU'EN SOIT LA DUREE®

			GRENOBLOIS		<u> </u>		NON GRENOBLOIS	
	Halfa CLEMENCEAU SLEMENTERIS	Stade LESDIGUIERES Il billetterie	PISCINES SI ennulation d'une <u>puretriure</u> ELESIÈTIS	TOUTS AUTHS METALLATION Libilistics	Malio CLEMENCEAU Si billetterin	Stude LESCHGUITRES St billetteria	PISCINES SI annulation d'une <u>preserture</u> examilis	TOUTE AUTRE INSTALLATION SLIMINGUE
FEDERATIONS SPORTIVES Commits départementaux / régionaux / ligues / coloires primaires / universitaires) ISSOCIATIONS Sportives et non-sportives / Étudiantes / FEntreprises) ITABLISSEMENTS SCOLARIES PRIMARIE ET SUPPEREUR Nors Lycées et Collèges)	400,00 €	500,00 €	300,00 €	200,00 €	600,00 €	750,00 €	300,00 €	300,00 €
ORGANISATIONS - PROFESSIONNELS Parlis Politiques, Syndicats, Administrations, Comités d'entreprises)					2			
IOCIETES Sociétés sportives, entreprises)				Q:				

PRESTATIONS ACCESSOIRES

NETTOYAGE DES LOCAUX On cas de non respect des termes de la convention)	Facturation au temps passé Tarif horaire moyen fixé par la Villa
NSTALLATION D'UN COFFRET FLECTRIQUE	Facturation du coût réel supporté par la Ville (prestation par entreprise)
TRANSPORT DE MATERIEL PAR LA DIRECTION DES IPORTS	80,00 € / transport
VALURATION POUR EDICATION LE DIMANCHÉ	20% du montant total de la location

OCCUPATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES GRENOBLOISES





CONDITIONS D'EXONERATION DE REDEVANCE D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES (HORS PART VARIABLE CONDITIONNEE)

	BENEFIC	IAIRES D'UNE MISE A DISPOSITION O	GRATUITE
Statut	Structures	Conditions	Exemples
	Associations sportives à caractère scolaire pour les élémentaires	Aucune	USEP (cross des écoles primaires)
	Associations sportives grenobloises affiliées à une fédération unisport délégataire	Domiciliation grenobloise Activités sportives à l'exception de : Activités marchandes Activités d'arts énergétiques et martiaux chinois, de bien être physique et psychique Activités d'Aikido, krav maga	Fitness, aquagym, aquatraining, Tai chi chuan, Chi Quong, Yoga, Pilate, Viet vo dao
		Activités de sauvetage et secourisme Activités d'études et sports sous marins	Formation / exercices Plongée, apnée
Association loi 1901	Associations socioculturelles grenobloises	Domiciliation grenobloise Activités Sportives	MJC, Maison de l'enfance
	Associations affiliées à la Fédération handisport ou de sport adapté ou de sourds de France	Activités sportives	Grenoble handisport
	Associations spécialisées (handicap)	Domiciliation grenobloise	AFIPAEIM / Asso. Paralisés de France
	Comité Social des agents de la ville de Grenoble	Activités sportives	COS Ville de Grenoble
	Associations caritatives et humanitaires	Organisation de manifestations humanitaires et caritatives Domiciliation grenobloise	
	Etablissements de la petite enfance	Domiciliation grenobloise	Crèches
	Ecoles primaires publiques ou privées sous contrat	Domiciliation grenobloise	
Institutions publiques et parapubliques	Administrations et organismes assimilés	Activités sportives dans l'obligation de leurs fonctions	Police Nationale, Sapeurs Pompiers, CRS
	Etablissement d'enseignement ou de soins spécialisés	Activités sportives Domiciliation grenobloise	IME les violettes, CATTP Fanon, Hôpital de jour,



ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECONDAIRE ASSOCIATIONS ET FEDERATIONS SPORTIVES DU SECONDAIRE INSTITUTS DE FORMATION CONVENTIONNES

TARIFS DE LOCATION DES INSTALLATIONS

	PISCINES	
Forfait 1h/1classe	Collèges / Associations sportives des collèges / Fédérations sportives scolaires	52,03 € ⁽³⁾
	Lycées / Associations sportives des lycées	47,00 €

CENTRES SPORTIFS ET GYMNASES-SALLES C,B ET A ET 1/2 HALLE CLEMENCEAU⁽¹⁾

Forfait 1h/1classe	Collèges / Associations sportives des collèges / Fédérations sportives scolaires	11,58 € ⁽³⁾
	Lycées / Associations sportives des lycées	14,00 €

⁽¹⁾ Le tarif Halle complète correspond au tarif demi Halle multiplié par 2

1/2 TERRAINS DE PLEIN AIR (2) 1/2 PLATEAU D'ATHLETISME (2) 1/2 ANNEAU DE VITESSE (2)

Forfait 1h/1classe	Collèges / Associations sportives des collèges / Fédérations sportives scolaires	6,93 € ⁽³⁾
	Lycées / Associations sportives des lycées	4,50 €

⁽²⁾ Le tarif terrain complet, plateau d'athlétisme complet ou anneau complet correspond au tarif demi-terrain, demi-plateau d'athlétisme ou demianneau multiplié par 2

Pour l'année 2018, il convient d'appliquer la formule suivante :

Taux horaire 2018 = Indice ICC du 3ème trimestre 2017

Indice ICC du 3ème trimestre 2016

Pour les années suivantes, la révision des tarifs horaires s'effectue selon les modalités suivantes :

Taux horaire n =

Indice ICC du 3ème trimestre n-1

Indice ICC du 3ème trimestre n-2

⁽³⁾ Les tarifs horaires affichés ci-dessus correspondent à la tarification servant de base à la détermination des tarifs de l'année 2018 et seront revalorisés en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation (ICC) fourni par l'INSEE.

TABLEAU RÉCAPITULATIF AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2018

		Référence de	In convention	Subvention		Cosh	vention 2018	2
N° et type Annexe	Nom de	Date signature	Validité	fonctionnement	Objet de la subvention proposée	fonctionnement	Avantage	
	l'Association	convention	convention	2017		déjá votée	en nature	proposée
2 avenant financier	A.J.A Villeneuve	11-janv-17 délibération 19 décem		30 600 €	Fonctionnement 2018 - volet "critères techniques et mesurables"	0€	0€	20 300
2 avenant financier	ASPTT Grenoble Athlétisme		31-déc-2020	22 800 6	Fonctionnement 2018 - volet	0€	0 €	13 700 (
aveluus senaresei	AST 11 Grenove Americane	délibération 22 ma	n°1065 du	22 000 C	"critères techniques et mesurables"		00	15,000
2 avenant financier	AUESC Bajatière	20-janv-16 délibération n 21 décem		8 300 €	Fonctionnement 2018 - volet "critères techniques et mesurables"	0€	0€	4 800 (
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	02-févr-17	31-déc-2020	114 169 F	Fonctionnement 2018 - volet	0 €	0 €	43 900 (
. uvermin illustrate	Aviion Gielloolois	délibération 19 décem	n n°327 du	(14 103 €	"critères techniques et mesurables"		0.0	43 700 (
avenant financier	Boxing Club Multisports	27-févt-17	31-déc-2020	43 235 €	Fonctionnement 2018 - volet	0€	0 €	1 300
	Villeneuve	délibération 6 févrie			"critères techniques et mesurables"			
avenant financier	Entente Athletique Grenoble 38	17-janv-17	31-déc-2020	65 031 €	Fonctionnement 2018 - volet	0€	0€	44 700
		délibération 19 décem	n n°327 du ibre 2016		"critères techniques et mesurables"			
avenant financier	Football Club des Allobroges	17-janv-17	31-déc-2020	30 500 €	Fonctionnement 2018 - volet	0€	8 741 €	17 600
	ASAFIA/FC2A	délibération 19 décem	n n°327 du ibre 2016		"critères techniques et mesurables"			
avenant financier	Grenoble Basket 38 (GB38)	26-janv-17	31-déc-2020	54 900 €	Fonctionnement 2018 - volet	0 €	1 147 €	31 000
			n n°327 du ibre 2016		"critères techniques et mesurables"			
avenant financier	Grenoble Gymnastique	18-janv-17	31-déc-2020	52 200 €	Fonctionnement 2018 - volet	0€	1 377 €	31 500
		délibération 19 décem]	"critères techniques et mesurables"			
avenant financier	Grenoble Isère Métropole	24-févr-17	31-déc-2020	97 150 €	Fonctionnement 2018 - volet	0€	0€	5 600 (
	Patinage (GIMP)	délibération 6 févrie	n n°367 du er 2017		"critères techniques et mesurables"			
avenant financier	Grenoble S.M.H Université Club	24-févr-17	31-déc-2020	71 600 €	Fonctionnement 2018 - volet	0 €	0€	43 300 (
	Handball	délibération 19 décem			"critères techniques et mesurables"			
avenant financier	GUC Athlétisme	21-janv-17	31-dec-2020	35 200 €	Fonctionnement 2018 - volet	0 €	1 929 €	24 100 (
273		délibération 19 décem	n n°327 du ibre 2016		"critères techniques et mesurables"			
2 avenant financier	GUC Judo Club de Grenoble	03-févr-17	31-dec-2020	62 300 €	Fonctionnement 2018 - volet	0 €	23 713 €	39 100 (
			bre 2016		"critères techniques et mesurables"			
2 avenant financier	Grenoble Volley Université Club	15-janv-17	31-dec-2020	163 700 €	Fonctionnement 2018 - volet	0 €	7 784 €	98 200 (
	(G.V.U.C)	19 décem	n n*327 du ibre 2016		"critères techniques et mesurables"			
avenant financier	Mistral Football Club	12-juil-17	31-déc-2020	16 000 €	Fonctionnement 2018 - volet	0€	7801€	11 500 (
		22 ma	i n*1065 du i 2017		"critères techniques et mesurables"			
avenant financier	Nautic Club Alp'38 Echirolles	12-juin-17	31-déc-2020	22 600 €	Fonctionnement 2018 - volet	0€	0€	17 500 (
	Meylan Grenoble Université Club (NC ALP38)	22 ma	i nº1065 du i 2017		"crītères techniques et mesurables"			
2 avenant financier	U.S. Abbaye Grenoble Football	1	31-déc-2020 n n° 1065 du ii 2017	10 000 €	Fonctionnement 2018 - volet "critères techniques et mesurables"	0€	14 141€	7 000 (
avenant financier	U.S.V.O. Football - Unité Sportive Village Olympique	17-juil-17 délibération	31-déc-2020 n n°1819 du n 2017	18 000 €	Fonctionnement 2018 - volet "critères techniques et mesurables"	0€	4 419 €	10 600 (
2 avenant financier	Trampoline Club du Dauphiné	12-juil-17 délihération	31-déc-2020 n n*1819 du n 2017	30 412 €	Fonctionnement 2018 - volet "critères techniques et mesurables"	0€	424 €	9 300 (

Annexe à la délibération n° 67_ (3562) Couril Junicipal du 18 Jécentre 2014.

Consel Municipal du 18 décembre 2017 Annexe I à la délibération N° 3562

NOM ASSOCIATION	Rappel subventions de fonctionnement et sur projets accordées en 2017	T3LBO	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DECEMBRE 2016 sur exercice 2017	TOTAL CM DECEMBRE 2016 sur exercice 2017	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DECEMBRE 2017 Jun exercice 2018	TOTAL CM DECEMBRE 2017 SHP esercice 2018
		EXERCICE	2018			·
SECTEUR 1		5				
CS CHORIER- BERRIAT (Association)	187 907 €	Subvention de fonctionnement - due holosopa Laborate Subvention quantitative - Les versement	133 400 IB B05		129 309 15 119	
	12.72.0	Sait un total de :	18 803	152 205 €	13 114	144 428 E
		Subvention de fonctionmement	151 460		145 511	
PARMENTIER Maison quartier Berriat	304 952 €	Subvention quantifative - 1st versement	24 229	200 000 0	28 252	
SECTEUR 2		Solt un total de :		175 689 €		173 763 €
	_	Subvention de fonctionnement	125 000		120 782	l .
CLEF- Centre Loisirs Enfance Familles	205 837 €	Subvention quantitative - 1er versement	23 766		21 856	
		Soll un tatal de :		148 766 €		142 638 F
MJC ALLOBROGES	295 496 €	Subvention de fonctionnement Subvention quantitative • Let versement	150 000 21 722		143 804	
	2,2 4,4 6	Soit un total de :	61 762	171 722 €	22 665	166 469 F
LARCH DISCRIPTION OF THE PARTY		Subvention de fonctionnement	100 000		96 240	133,447,
MJC MUTUALITE	185 364 €	Subvention quantitative - 1et versement	\$ 372		10 195	
		Solt un total de : Subvention de fonctionnement	LU3 367	101 372 €	98 778	106 435 €
MPT SAINT LAURENT	238 772 €	Subvention quantitative - 1er versement	25 021		25 095	
		Soit un total de :		128 388 €		123 873 €
SECTEUR 3						
LE PLATEAU	324 170 €	Subvention de fonctionnement Subvention quantitative - Let versement	112 500		106 15 Î 40 732	
		Solt un total de :	41004	153 594 €	40 732	146 893 €
		Subvention de fonctionnement does habels appr	141 500		136 277	144637
ME BACHELARD	246 826 €	Subvention quantitative - Fer versement	35 811		33 716	
		Subvention de fonctionnement	000 001	177 311 €	01.444	[69 993 €
MJC ANATOLE France	244 788 €	Subvention quantitative - 1er versement	17 623		94 865 22 703	
		Self un total de :		117 623 €		117 568 €
NJC EAUX CLAIRES	201.001.0	Subvention de fonctionnement	104 253		48 440	
ADC EAGA CLAIRES	281 494 €	Subvention quantitative - 1er versement Solt un total de :	41 817	146 070 €	41 629	
SECTEUR 4		South an entition of		140 0/0 6		140 067 €
		Subvention de fonctionnement t	107 088		99 316	
AE CLOS D'OR	349 435 €	Subversion quantitative - Fer versement	94 263		101 898	
		Solt na total de : Subvention de functionnement	107619	201 351 €	ID1 222	201.214 €
IJC Lucie AUBRAC	279 184 €	Subvention quantitative - Let versement	41 798	-	101 272 43 131	
		Soit un total de :		149 417 €		144 403 €
ACL - Centre de Laistra		Subvention de fonctionnement	230 000		220 633	
CE - CANON OF EMORE	307 341 €	Subvention quantitative - 1er versement Solt un total de :	72 385	302 385 €	72.343	292 976 €
SECTEUR 5				390 34.7 (474 7/8 1
		Subvention de fonctionnement	105 088		99 649	
UESC BAJATIERE	339 085 €	Subvention quantitative - Let versement	25 339		26 240	
		Subvention de fonctionnement	165 000	130 427 €	158 917	125 849 €
IE TEISSEIRE	262 390 €	Subvention quantitative - Fer versement	28 205		24 159	
		Soit nu total de :		193 205 €		193 076 €
UC MAISON POUR TOUS ABBAYE		Subvention de fonctionnement Subvention quantitative - Let versement	110 000		104 744	
WE WINDOWS OF THE PROPERTY OF	244 741 6	Soli un total de :	21 687	13t 487 €	23 870	128 614 €
		Subvention de fonctionnement	69 000	131 4416	67 046	148 816 £
NEANTINE	87.564 €	Subvention quantitative - Fer versement	4 128		4 582	
SECTEUR 6		Soit us total de :	!	73 128 €	<u></u>	78 628 €
		Subvention de fonctionnement	165 000		158 939	
te premol		Subvention quantitative - Fer versement	32 072	- -	158 939 38 724	
		Soit uu total de :		197 072 €		197 663 F
UC PREMOL		Subvention de l'onctionnement aux mons	106 150		100 653	
100 to \$ \$1.50(755.75)	283 147 €	Subvention quantitative - let versement Solt un sotal de :	9 032	115 182 €	11 869	
		Subvention de fonctionnement	110 000	115 182 €	104 672	112 522 F
A CORDEE		Subvention quantitative - 1er versement	28 842		21 556	
SECULATION OF SECULATION		Soit un total de :		138 142 €		126 228 F
ISSOCIATIONS RESSOURCES ETINES ET NATURE	133 000 €	Subvention de fonctionnement-1° partie	70 000	********		
**************************************	122,000 €	SPECIAL PROPERTY OF SOME HORSEST CONTRACTOR OF SPECIAL PROPERTY OF	58 500	58 5D0 €	58 500	58 500 €

Annexe à la délibération n° 33-(3565)
Courèl Nuvier de 18 Jéver Ser ?.

ANNEXE 1

Conseil municipal du 18 décembre 2017 - Attribution de subventions - Exercice budgétaire 2018 - Tableau récapitulatif

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention 2016	Montant subvention 2017	Avantages en nature 2017	Montants demandés 2018	Montants proposés CM 18/12/2017
Théáire	MJC PREMOL	Programme d'activités du théâtre Prémol autour du spectacle vivant	≥0 000 €	20 000 €		≥0000€	25 000 €
Musiques	CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	Programme d'activités autour du spectacle vivant au Prunier Sauvage	3 000 0∠	80 000 €	21 293 €	120 000 €	35 000 €
Danse	PIED A COULISSE (LE) – LE PACIFIQUE/CDC	Programme d'activités autour de la danse contemporaine	€ 2000 €	> 000 €		85 000 €	37 500 €
Cinéma	CINÉMATHÈQUE DE GRENOBLE	Programmation et actions culturelles autour de l'art et la culture cinématographique, organisation du festival du film court en plein air	92 000 €	110 000 €	79 052 €	100 000 €	47 500 €
Musiques	MUSIQUES CRÉATIVES DU SUD	Programme d'activités autour du spectacle vivant au théâtre Sainte-Marie d'en-Bas	123 500 €	123 500 €	47 000 €	123 500 €	61 750 €
Théâtre	ESPACE 600 (ASSOCIATION)	Programme d'activités autour du théâtre jeune public	216 720 €	191 720 €	103 390 €	191 720 €	95 860 €